



Procès-verbal de la séance du Conseil communal **du jeudi 12 décembre 2019**

Présidence

Monsieur Christian WEILER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 19 heures et nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF est excusée pour cette séance.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Morgane BALET, Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÉRON, Marceline MILLIOUD, François ARMADA, Michel BRANCACCIO, Christophe BURDET, Nicolas DURUSSEL, Laurent GILLIARD et Thierry VUAGNIAUX.

Membres absents :

MM. les Conseillers : Giuseppe ALFONZO et Nuri HAJDARI.

Membres présents	88
Membres excusés	10
Membres absents	2
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

M. le Président Christian WEILER :

Pour information, je clorai notre Conseil à 23h pour que nous puissions profiter de l'apéritif qui vous a été préparé.

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Concert de la nouvelle année

La fanfare l'Avenir vous convie tous à venir sur la Place Pestalozzi le dimanche 5 janvier 2020 à 11h (ou aux Caves du Château, selon conditions météo) pour le traditionnel concert de la nouvelle année suivi des vœux des autorités à la population et de l'apéritif.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Dépôt d'une pétition

En date du 10 décembre dernier, j'ai reçu en main propre de la part d'une délégation du Conseil des Jeunes, une pétition intitulée « Pour que l'Amalgame continue de nous faire rêver », lancée sur internet et soutenue par 5183 personnes de Suisse et d'autres pays.

Le Bureau du Conseil statuera sur la transmission de cette pétition lors de sa séance du 27 janvier prochain.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Antoine NICODET, père de notre collègue Marc NICODET.

Monsieur le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Au point 5 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées du dernier Conseil et qui s'affichent actuellement à l'écran :

- 1 Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- 1 Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
- 1 Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- 1 Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI
- 1 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- 1 Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF
- 1 Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI
- 1 Question de M. le Conseiller Martin LOOS

Et au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- 1 Question de M. le Conseiller Roger GYGAX

4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications suivantes :

- CO19.15 concernant la réponse la question du 3 octobre 2019 de Mme la Conseillère communale Pascale FISCHER concernant le préau du collège des Rives.
- CO19.16 concernant le prélèvement d'un montant total de CHF 1'975'000.- sur le crédit d'investissement n° 80.405900.19 « Renouvellement des réseaux 2019 » de CHF 3'220'000.- accordé par le Conseil communal le 2 mai 2019 pour le renouvellement des réseaux eau, gaz, électricité de la ville pour l'année 2019 (PR19.05PR) aux fins

d'assurer le financement de mesures conservatoires pour les réseaux de chauffage à distance CAD SANTAL et CAD STEP.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, M. le Président.

Chemin de glace Place Pestalozzi :



La Municipalité informe le Conseil communal qu'un chemin de glace sera installé sur la Place Pestalozzi du 9 au 26 janvier 2020.

C'est une manière innovante et ludique pour Yverdon de s'associer aux JOJ, à distance.

L'infrastructure sera montée à partir de la patinoire mobile installée chaque année au sein du marché de Noël. Première en Suisse, il s'agira d'un parcours d'environ 300 mètres de long sur 2.5 mètres de large.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 15h00 à 18h30
- Mercredi : 14h00 à 18h30
- Samedi : 10h00 à 20h00
- Dimanche : 14h00 à 19h00

L'accès à l'installation sera gratuit. Il sera possible de louer des patins pour CHF 3.-, c'est le même principe que la patinoire.

Il s'agit donc d'une initiative du Service des sports.

En collaboration avec des associations locales de patinage artistique, du mini hockey ou encore du patinage à destination de personnes en situation de handicap.

Les compétitions des JOJ seront retransmises sur grand écran et de la musique d'ambiance diffusée durant les heures d'ouverture.

Il a également été offert aux écoles (2 classes maximum à la fois) d'utiliser gratuitement le chemin de glace durant les heures scolaires.

Le dessin projeté à l'écran vous donne une idée de ce chemin de glace, prolongement de l'actuel marché de Noël.

Voilà, Mesdames et Messieurs, une initiative que nous avons voulue pour s'identifier et participer aussi, à notre manière, aux JOJ, sachant qu'évidemment les compétitions auront lieu sur le sud du Canton principalement, mais on voulait pouvoir faire participer la population. Merci.

**5. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS
REPORTÉES DU
DERNIER CONSEIL**

5.1

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Diversité des commerces dans le centre-ville historique)

Ma question concerne la diversité des commerces dans le centre-ville historique. Un article paru dans le journal de la Région, il y a quelques semaines, a déjà traité les contours de ma question que j'avais déposée initialement pour le Conseil de novembre. Je vais tout de même la développer ce soir.

Le 15 juin 2017, le Conseil communal acceptait le préavis PR17.05PR concernant la vente du bâtiment situé rue de l'Ancienne-Poste 2 qui abritait la pharmacie BENU et OCHSNER Sport notamment. Le constat émis dans le préavis et relevé dans les vœux de la Commission des affaires immobilières était de trouver un commerce générant une réelle plus-value en termes d'animation du centre-ville qui permettrait de revitaliser celui-ci.

Dans un article paru dans le « 24 Heures » du 5 mai 2017, soit avant l'acceptation du préavis, le Syndic se positionnait fortement en faveur d'accueillir une grande enseigne à cet emplacement afin d'attirer du monde et faire vivre les petits commerces du centre historique. En décembre 2018, le journal La Région révélait que ça ne sera finalement pas un H&M ou un ZARA mais laissait toujours planer la rumeur d'une grande enseigne qui poserait ses valises dans notre magnifique centre-ville.

Voilà mon grand étonnement lorsque je lis dans la presse La Région du 11 octobre 2019, que le commerce qui devait attirer toutes les foules au centre-ville, n'est autre que l'opticien FIELMANN qui sera à la place d'OCHSNER Sport. Ce qui fera un 6ème opticien, rien que dans le centre-ville historique.

J'espère avoir mal lu cet article et qu'il est temps que je me procure des lunettes, parce que sérieusement vendre l'un des bâtiments les plus stratégiques de notre centre-ville se trouvant d'ailleurs à la croisée des rencontres pour qu'un énième opticien vienne s'y implanter, je trouve qu'en matière de divertissement des commerces et d'attrait, on a connu mieux.

C'est vraiment une grande déception et la Municipalité n'a pas tenu sa volonté affichée de placer une enseigne qui aurait permis de faire enfin rayonner notre centre-ville.

Mes questions sont donc les suivantes pour la Municipalité :

1. La Municipalité, qui avait identifié ce secteur comme un lieu d'importance et stratégique pour une grande enseigne, a-t-elle été consultée sur l'implantation de celle-ci à cet emplacement ?

Dans les négociations lors de la vente, la Municipalité n'avait-elle pas prévu une clause permettant d'être consultée au préalable ?

2. L'avenir de la pharmacie n'était pas assuré à cet emplacement mais finalement c'est un contrat sur 20 ans qui a été signé pour la pharmacie BENU et l'opticien FIELMANN. Commercialement, le projet de parking doit permettre aux gens de pouvoir accéder facilement au centre-ville mais faut-il encore que celui-ci soit attractif. Comment la Municipalité compte-t-elle à présent rendre attractif notre centre-ville malgré un manque évident de diversité et d'attrait ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors M. le Conseiller, on est dans un monde un petit peu difficile. Il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir le faire. La Municipalité a souhaité dynamiser le centre-ville pour faire en sorte qu'il y ait des commerces, voire des commerces d'importance qui puissent venir sur le centre-ville et on confirme ce que nous avons dit. Vous dites : « la Municipalité n'a pas tenu sa volonté affichée de placer une enseigne qui aurait permis de faire enfin rayonner notre centre-ville. » Alors cela, ce n'est pas si facile. C'est-à-dire que, de dire qu'on recherche ce genre de commerces, c'est vrai. Si on a accepté de vendre ce bâtiment, c'est parce qu'ils avaient acheté le bâtiment d'à côté et qu'en joignant les deux surfaces, ils ont donc la possibilité de faire venir des commerces d'importance.

C'est ce qui a été discuté, c'est toujours ce qui a été dit, mais évidemment on ne peut pas le rendre contractuel. Au même titre que nous n'avons pas un règlement qui nous permet d'imposer une typologie de magasins au rez-de-chaussée. Il y a eu un arrêt d'ailleurs relativement récemment, je dirais sur Nyon où la Municipalité s'est offusquée parce qu'il y avait justement des commerces qui venaient qui n'étaient pas ceux qui étaient attendus, alors qu'ils pensaient avoir réglé ceci dans le cas du règlement de construction. Et le Tribunal a dit : « vous n'êtes pas assez précis » cela veut dire qu'il faut être extrêmement précis, si on veut pouvoir éviter que dans les commerces vides du centre-ville ou dans ce type de commerce-là et bien on fasse venir par exemple des commerces de bouchers, des boulangers et autres. Et donc c'est par le biais du règlement de construction que nous pourrions imposer ceci.

Alors maintenant pour répondre à vos questions : est-ce que la Municipalité a validé l'emplacement de cette enseigne ? Alors bien évidemment, en fonction de ce que je viens de vous dire, non. Le départ de Manor d'ailleurs n'est pas avéré. Je dirais même, au contraire, puisque Mme la Municipale de l'urbanisme et des bâtiments a des contacts réguliers avec cette grande enseigne et a rassuré la Municipalité, visiblement, quant à l'avenir qu'il devrait y avoir concernant cette enseigne-là, qui devrait normalement, en fonction des informations qu'on a, largement rester sur le centre-ville.

Maintenant, les grandes enseignes : alors on a essayé avec ces gens-là par exemple de discuter avec des enseignes type ZARA ou consorts. Alors c'était soit trop grand, ensuite c'était soit trop petit, parce qu'ils ont changé de politique, et donc ce n'est jamais bien. Alors, c'est difficile de pouvoir les faire venir et c'est encore une fois complexe d'imposer les commerces.

Maintenant, à notre connaissance, il va y avoir normalement des activités aussi liées au domaine médical. Rassuré peut-être M. GIROUD, il devrait y avoir des psychiatres - quand même médical, je m'excuse ! J'imagine qu'il y en a qui en ont besoin (rires), j'imagine - des cabinets médicaux, on est d'accord, et puis évidemment il pourrait aussi y avoir des gens du domaine physio, par exemple. Donc des médecins sur l'hypercentre. Alors bien sûr qu'on sait que normalement, il faudrait aussi en avoir un petit peu ailleurs, mais ça veut dire que cette peur qu'on avait, dont on a discuté la semaine passée, M. GIROUD, de savoir si on va s'appauvrir de ce côté-là devrait, disons, pouvoir être atténuée par les gens qui sont annoncés ici.

Et puis il y a encore des surfaces qui sont à louer. Alors on a vu la difficulté, par exemple, quand il y a eu le Bazar d'Yverdon qui a recherché à se louer et quand vous avez vu les annonces qui

paraissaient et bien, à un moment donné, on a eu très peur d'avoir peut-être un opticien ou d'ailleurs des commerces qui sont ce qu'on appelle froids. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas intéressants, mais par exemple, vous n'entrez pas chez un dentiste comme ça pour voir s'ils ont la décoration. Donc vous y allez parce que vous avez rendez-vous, ce qui n'est pas le cas des commerces classiques qui sont donc ouverts, vous pouvez vous balader, vous pouvez ressortir sans forcément vous faire arracher une dent ou devoir acheter quelque chose.

Et donc on a fait un travail à l'époque avec notre délégué à l'économie pour s'assurer qu'il pouvait y avoir, avec les propriétaires donc, des commerces qui iraient dans notre direction. Donc, dans ce cas-là, et bien on était satisfaits. Alors comment une commune pourrait intervenir dans ce domaine-là ? Elle maîtrise le domaine public donc si par hasard on voulait avoir, ou on pouvait avoir, ce qui était une des opportunités envisagées pour le Bazar, d'avoir un bar ou un restaurant particulier, on me dirait : « il y en a déjà pas mal ! » mais enfin pour donner cet exemple-là et bien la Municipalité qui maîtrise le domaine public peut donner par exemple des autorisations de terrasse et cela peut inciter d'aller dans un sens ou interdire justement en fonction des offres qui nous sont offertes. Voilà alors des informations supplémentaires, vous avez vu que ça n'avance pas beaucoup et surtout pas dans le bâtiment en question.

Pour quelle raison ? La Municipalité n'a pas autorisé le début des travaux, malgré le fait qu'il y ait des containers sur cette place pour y mettre la pharmacie, parce que nous avons tenu absolument à ce qu'ils soient propriétaires du bâtiment. C'est-à-dire qu'ils l'achètent, qu'ils nous le paient et après qu'ils prennent la responsabilité des travaux. Nous n'avons pas autorisé le début des travaux en prenant, nous, la responsabilité d'un bâtiment qui nous appartient avec des travaux qu'on ne maîtrise pas. La bonne nouvelle c'est que le rendez-vous est fixé à vendredi prochain. Si tout le monde tient parole et bien vendredi prochain, on devrait avoir cette signature et ce paiement-là, ce qui va d'ailleurs certainement rassurer M. le Boursier, d'imaginer qu'il puisse, disons, encaisser cette somme avant Noël. Voilà ce que je peux vous répondre M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. J'avais, en 2014, déposé une motion en novembre 2014 pour la mise en valeur de la Rue du Lac. J'avais également déposé un postulat en février 2017 pour tracer les contours du centre-ville, notamment en termes de réflexion sur le milieu économique.

Donc je transmets plutôt le vœu suivant à la Municipalité, c'est de dresser un rapport finalement sur l'état actuel et puis de faire avancer ce postulat. Je sais qu'il était déjà dans les tuyaux cette année mais enfin si on pouvait avoir quelques retours prochainement, ce serait positif.

Je vous remercie.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5.2

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Soutien aux coopératives de logement)

Les coopératives de logement sont des structures offrant une alternative intermédiaire entre la location et la propriété. Elles permettent donc un accès au logement très adapté à la classe moyenne, qui dispose d'un peu d'épargne mais pas suffisamment pour se charger d'une lourde hypothèque.

L'étude intitulée « Les coopératives de logements dans le Canton de Vaud » réalisée en 2016 conjointement par le Service des communes et du logement (SCL) et le Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL révélait que le logement coopératif a le vent en poupe, mais ne représente que 4,4% de l'ensemble du parc locatif vaudois. Avec des loyers au m² en moyenne 19% moins élevés que sur le marché locatif et qui résistent à la spéculation immobilière, les coopératives savent

produire des logements abordables pour la classe moyenne. Malgré une forte envie de se développer, elles peinent toutefois à trouver des terrains pour en construire davantage.

C'est pourquoi le Conseil d'État a annoncé le 1^{er} novembre dernier une nouvelle politique de soutien aux coopératives de logement. Cette politique comporte trois piliers : accès facilité aux terrains par des acquisitions par la Société Vaudoise pour le Logement, octroi de cautionnements cantonaux et accompagnement technique dans le développement des projets.

Pour bénéficier de ces dispositifs, les coopératives doivent adhérer à la Charte vaudoise pour la promotion des logements coopératifs innovants et participatifs, nommés LCIP, ce qui implique le respect de critères écologiques et de développement durable, d'entraide et de soutien intergénérationnel, et de valeurs participatives. Elles doivent aussi se faire reconnaître d'utilité publique par l'Office fédéral du logement, réaliser des logements à loyer abordable et apporter un minimum de 12% de fonds propres.

Les Communes ont, quant à elles, un rôle très important pour favoriser ce développement : par l'instauration de quotas, elles peuvent fixer un minimum de surfaces disponibles dans les Plans d'affectation ; par la maîtrise foncière, elles peuvent proposer des DDP aux coopératives de logement. Et elles peuvent le faire sans affecter les finances communales, au vu des soutiens cantonaux annoncés.

Notre Commune dispose de terrains constructibles, entre autres le parking du Midi, qu'elle pourrait mettre à disposition en droit de superficie, et qui ne sont pas prévus pour la Fondation Yverdonnoise pour le Logement. Et la rédaction en cours de plusieurs Plans d'affectation serait l'occasion de prévoir des quotas pour les coopératives de logement, selon l'article 28 LPPPL.

A Yverdon-les-Bains, il y a une claire demande pour le développement de coopératives de logement. Cependant, il n'y a guère de terrains disponibles pour leur développement. Les coopératives se sont pour l'instant heurtées à la difficulté de trouver des terrains et n'ont pas pu compter jusqu'ici sur un grand soutien des autorités dans cette quête.

Notre Ville aurait tout intérêt à faciliter l'implantation de coopératives de logement. En effet, elle permettrait ainsi à la classe moyenne, faiblement dotée en capital, d'accéder à la propriété via la coopérative, ce qui améliorerait ses conditions de logement et renforcerait la mixité sociale tout en renforçant la valeur du point d'impôt. D'autre part, en promouvant le logement coopératif, la Ville permettrait l'éclosion de solutions novatrices en matière d'habitat qui intègrent par nature beaucoup plus de problématiques que la mise à disposition de logements : écoconstruction, mobilité douce et locaux communs ouverts aux habitants. Tout cela contribuera à façonner une image positive de notre Ville.

C'est pourquoi je pose la question suivante :

- Quel est la stratégie de la Municipalité pour favoriser le développement des coopératives de logement sur le territoire yverdonnois, au regard des soutiens cantonaux annoncés ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. GUILLARD, votre question est intéressante. Elle mérite une réponse circonstanciée qui viendra l'année prochaine, peut-être sous la forme d'une communication écrite ou peut-être, si les Conseils sont moins chargés, par oral. Mais ce sera pour l'année prochaine. Merci d'en prendre note.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Merci Mme la Municipale, je me réjouis de lire cette communication ou de vous écouter à un prochain Conseil. Merci.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5.3

Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un développement du jardinage en milieu urbain, dans le respect de l'environnement)

Depuis 1940, ce sont près de 14 ha de terres cultivables qui sont mis à disposition des Yverdonnois au pied de la colline de Chamblon. Les 545 lopins de terre permettent aux familles yverdonnoises qui vivent en habitat locatif, de bénéficier d'un bout de jardin potager pour cultiver fruits et légumes. Avec le temps, ces jardins sont aussi devenus des lieux de vie et de socialisation. Les cabanes, qui servaient initialement au rangement des outils, se transforment peu à peu en petites maisonnettes autour desquelles se développe une vie sociale riche et multiculturelle.

Avec le développement de l'urbanisation et le renforcement du degré de protection des terres agricoles, les possibilités de développer de tels jardins sont de plus en plus réduites. Les baux des plantages étant reconductibles tacitement d'année en année, le tournus des locataires est relativement faible. La demande est pourtant de plus en plus forte et l'intérêt pour le jardinage de plus en plus important. Les projets de construction de nouveaux quartiers, qui vont se multiplier ces prochaines années sur le territoire yverdonnois, vont probablement accentuer ce besoin et les jardins familiaux seront de plus en plus convoités.

Compte tenu de la rareté des terrains cultivables, il conviendrait d'élargir et diversifier les possibilités de jardinage en milieu urbain, notamment en développant des « potagers urbains », dont les avantages sont nombreux :

- De tels jardins sont moins gourmands en surface (6 à 48 m² au lieu des 200 m² des lopins de terre des jardins familiaux actuels) et permettent de satisfaire au plus grand nombre d'habitants ;
- Ils sont implantés au pied du domicile et des utilisateurs, ce qui limite les déplacements ;
- Ils contribuent à l'animation du quartier en devenant des lieux de rencontres et d'échanges entre générations et entre cultures ;
- Les aménagements sont conçus de façon modeste et fonctionnelle. Les investissements financiers pour réaliser de tels ouvrages sont donc limités.

Il pourrait être intéressant d'intégrer, lorsque cela est pertinent, la thématique du « jardinage urbain » dans les études précédant l'élaboration de nouveaux quartiers d'habitation. Dans les quartiers déjà construits, on pourrait, par exemple, promouvoir la pratique du jardinage urbain sur le domaine privé en invitant les gérances immobilières et les propriétaires intéressés à mettre, à la disposition de leurs locataires, de tels espaces lorsque cela est possible.

Enfin, malgré les mesures mises en place par le Service des travaux et la Commission des plantages auprès des utilisateurs (je fais ici référence aux éléments qui nous ont été communiqués le 31 octobre 2019 par la Municipalité), la pratique du jardinage n'est pas toujours suffisamment respectueuse de l'environnement, en particulier dans l'usage d'insecticides, fongicides, herbicides et autres produits. Ainsi, pour sensibiliser les usagers actuels et futurs à la protection de l'environnement et de la biodiversité dans les futurs espaces mais aussi dans les jardins publics existants, il nous paraîtrait intéressant d'étudier les axes suivants :

- La mise en place d'actions d'information, de formation et d'accompagnement auprès des jardiniers (conseils techniques, vermicompostage, incitation au respect de l'environnement et de la biodiversité) ;

- Conditionner la possibilité de bénéficier d'un jardin communal à l'engagement pris par le locataire de ne pas utiliser de produits phytosanitaires en adaptant les « dispositions relatives à la location des plantages ». Cette adaptation pourrait reprendre les principes suivants :
- Exclure l'utilisation de produits phytosanitaires sous peine de voir son bail résilié ;
- Utiliser l'eau de façon économe ;
- Considérer le sol comme un organisme vivant à nourrir et à protéger (en développant les composts communs) ;
- Mener des actions pour développer la biodiversité végétale et animale ;
- Viser un jardinage utilisant zéro produit de synthèse et zéro OGM ;
- Favoriser des espèces de fruits et légumes de la région, plus adaptées à notre climat ;
- Economiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables ;
- Réduire le bruit de la pollution de l'air due aux machines.

J'ai conscience que ces différents éléments et ces différents principes sont déjà en partie appliqués aux jardins familiaux yverdonnois, il me semblerait toutefois intéressant de les généraliser et de les inscrire dans une charte qui engagerait les différents utilisateurs. Ainsi, ce postulat demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de développer de nouvelles formes de « jardinage en milieu urbain » pour répondre aux besoins de la population, tout en encourageant, dans le même temps, des pratiques favorables à l'environnement et à la biodiversité dans les plantages existants.

Il nous semblerait intéressant que ces propositions soient discutées, bien entendu avec la Municipalité, mais aussi avec la Commission des plantages qui a une certaine expertise en la matière.

Je vous remercie.

Discussion sur le postulat

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

M. le Conseiller VENIZELOS, comme vous le savez, la gestion durable de espaces verts est une priorité du Service des travaux et de l'environnement, en témoignent les mesures écoresponsables quotidiennes prises par les jardiniers dans l'entretien des parcs et espaces verts de la Ville. La permanente analyse des pratiques pouvant être nocives pour l'environnement, leur remise en question et les solutions durables mises en œuvre ont permis aux jardins de la Ville d'obtenir la certification ISO 14'001, reconnaissant l'exemplarité environnementale de leur travail. Mon département planche actuellement, en collaboration avec l'Agenda 21 et le Service de l'urbanisme, sur un guide de bonnes pratiques des espaces verts permettant de diffuser l'exemplarité des services communaux vers des propriétaires privés et de fournir de bonnes astuces écoresponsables à tout un chacun.

Cette promotion des bonnes pratiques environnementales va dans le sens de votre postulat. Une promotion de savoir-faire et de la conscience écologique des jardins est transmise à plusieurs occasions aux usagers des plantages. Il est vrai que la sensibilisation peut avoir des limites. Elle peut donc être accompagnée de mesures plus contraignantes comme vous le proposez avec un conditionnement de l'accès à un plantage à la pratique du jardinage durable. Les potagers urbains sont en vogue un peu partout. Ils peuvent être une solution intéressante pour les citoyens n'ayant pas accès à un plantage au Maraîchat.

Toutefois, ils doivent être conditionnés à de mêmes règles que celles dont vous avez fait mention dans votre postulat pour éviter un jardinage urbain qui se transforme en désherbage urbain. Désherbage qui, sans réglementation précise, se retrouverait fréquemment effectué par les

collaborateurs de la Ville qui ont déjà un cahier de charges très fourni. Une solution : selon la réglementation des potagers urbains dans les protocoles de plan de quartier, il appartiendrait donc au Service de l'urbanisme d'analyser la faisabilité de ces potagers urbains de cas en cas pour ne pas avoir une pratique éparse et disproportionnée du jardinage urbain. Votre proposition, si acceptée par le Conseil, pourrait être étudiée par un groupe de travail composé de plusieurs services communaux, de membres de la Commission des plantages et d'usagers des jardins familiaux.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

A la lecture de la première page du postulat, je le trouve comme une bonne idée, avec la mise en place de mesures informatives, incitatives pour le respect de l'environnement dans le cadre des jardins communaux. Ce sentiment s'est très vite transformé en prenant connaissance des principes mentionnés dans la deuxième mesure. En effet, avec la mise en place de mesures d'interdiction, ces dernières doivent faire l'objet d'un contrôle dont la cadence doit être définie.

A mon sens, les questions suivantes se posent : qui effectue ces contrôles et surtout qui prend en charge ces coûts ? Les jardins communaux, comme relève le postulant, permettent de promouvoir une vie sociale et économique au sein de la société yverdonnoise. Enfin, au niveau des comptes de la Ville, cela représente actuellement une charge nette de l'ordre de 30'000 CHF sur la base des comptes au 31.12.2018.

Au vu des mesures d'interdiction prônées par ce postulat, je ne peux le soutenir, ce qui est dommage, car l'idée initiale était très intéressante.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Concernant votre postulat, M. VENIZELOS, il est bien mais il y a un problème, dans les plantages que vous demandez, il y a une Commission qui est là, qui surveille justement tout ce que vous demandez, qui se bat pour que cela se fasse. Ce n'est pas évident. Il y a beaucoup de personnes, c'est multi linguiste, donc c'est très difficile à faire entrer certaines mœurs et je pense que demander cela à la Municipalité, d'étudier tout cela, la Commission en prend déjà une bonne partie.

Elle informe la Municipalité de ce que l'on fait. Juste pour vous dire que si un jardin est remis à un autre locataire, il y a une étude du sol qui est faite. Si cette étude révèle qu'il y a une pollution qui est grande, elle ne sera pas louée. C'est ce qui arrive déjà sur deux parcelles actuellement et il y en a deux qui sont en litige. Il y a aussi dans la Commission des jardins, vous avez dans votre Parti deux personnes qui font partie de cette Commission qui pourraient vous informer de tout le travail que la Commission fait, ainsi que tout le travail que font aussi les deux personnes qui sont responsables de ce jardin.

Donc pour moi votre postulat est une bonne idée, une fausse bonne idée. Déjà que ce travail est fait. Donc, il y a un suivi pour la pollution, il y a des cours qui sont donnés, il y a M. Jardinier qui vient une fois par année ou une fois tous les deux ans qui vient pour donner des cours, il y a une bourse aux plantons, il y a une bourse qui montre aussi comment est-ce qu'on utilise les produits naturels pour le traitement des jardins, donc tout cela se fait dans les plantages.

Donc ça se fait, c'est un long travail, à long terme. Cela ne va pas se dépolluer en une année, il faudra des années pour certaines parcelles à se faire dépolluer. Donc le travail se fait. C'est un travail de longue haleine mais il faut laisser le temps aux gens de faire leur travail. Merci.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je voulais réagir aux propos de la Municipalité pour les remercier pour ce soutien et pour toutes les suggestions proposées. Donc je m'en réjouis et j'invite mes chers collègues à soutenir ce postulat pour le renvoyer à la Municipalité.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie M. le Conseiller VASSILIS pour sa proposition. Il est vrai que sur le fond nous l'avons accueilli sereinement, par contre il est clair que sur les mesures, là, on est un peu moins d'accord, notamment, et cela c'est un point qui paraît important, c'est la résiliation du bail. Alors c'est vrai que pour nous cela va peut-être un peu loin, je pense qu'il y a d'autres mesures qui peuvent être prises, notamment le dialogue ou éventuellement une amende pour éviter justement ce genre d'utilisation de produits, je suis tout à fait d'accord avec cela, mais pas sur une forme de résiliation du bail.

Je propose donc, et j'ai entendu aussi les arguments de la Municipalité, notamment la table ronde avec une certaine discussion des différents chefs de services et je propose donc que ce postulat soit renvoyé en commission afin qu'on puisse avoir certains éléments et qu'on puisse se déterminer sur la prise en considération et son renvoi à la Municipalité.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je pense que c'est une bonne idée de renvoyer ce postulat en commission. Il y a beaucoup de points à étudier. Ce postulat traite surtout des petits jardins qui pourraient être bâtis dans la Commune et ceci n'existe pas à Yverdon alors que cela existe à Lausanne. Nous avons d'ailleurs visité ces structures à Lausanne avec notre Municipale. C'était fort intéressant et ça serait un plus extrêmement net pour notre Commune.

D'autre part, au niveau des jardins familiaux, il y a beaucoup de points quand même à examiner, par exemple la gestion de l'eau, le réseau d'eau fuit, il y a des problèmes aussi parce que les gens laissent les robinets ouverts et ça c'est un point important à gérer. On pourrait en discuter. Il y a aussi beaucoup de fours à pizza qui sont extrêmement grands et il y a certainement quelque chose à régler de ce côté-là. Il y a aussi le problème de la surface des plantages qui est très grande, 200 m². C'est difficile à gérer pour une famille ou des personnes qui travaillent. Des plantages qui seraient de dimensions plus petites seraient plus agréables. C'est aussi un point qui pourrait être discuté, surtout s'il y a des petits jardinets qui sont créés en Ville.

D'autre part, pour les contrôles pour les métaux lourds qui sont faits, il me semble que cela a été abandonné. Mme la Municipale me le confirmera. D'autre part, le contrôle des pesticides ou d'autres substances dans les sols n'a jamais été réalisé à ma connaissance, parce que c'est une analyse relativement coûteuse. C'est aussi un point qui pourrait être traité.

On peut aussi faire des analyses sur les légumes ou les fruits qui sont produits dans ces jardins pour voir ce que les gens consomment. Ça sera aussi un point à discuter. Il y a beaucoup de choses à discuter, donc je pense que c'est une très bonne chose que cela soit renvoyé dans une commission et qu'on puisse en discuter ensemble. Merci.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Le groupe socialiste soutient ce postulat et son renvoi à une commission et considère, qu'au-delà de la culture de légumes, se rassembler dans des quartiers et cultiver ensemble des espaces potagers cultive les liens sociaux et présente un intérêt en termes de cohésion sociale tel que cela a été démontré à la ville de Lausanne. Donc on soutient cet objet.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je me réjouis vivement de la réponse d'une part de la Municipalité et de l'enthousiasme manifesté par la Municipalité pour cette proposition. J'entends les craintes exprimées par différents Conseillers communaux. Je tiens à préciser que je dépose ici un postulat et non une motion. Il y a effectivement toute une série de mesures contraignantes qui sont décrites dans mon postulat. A

noter que ces mesures sont en vigueur depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies même dans certaines communes.

On a cité la commune de Lausanne mais on aurait pu citer aussi la commune de Nyon ou celle de Vevey, donc ce n'est pas quelque chose de nouveau et c'est quelque chose qui est tout à fait praticable, à voir comment le suivi de ces différentes mesures et les contrôles sont effectués dans ces différentes communes. A voir si cela impliquerait une charge supplémentaire pour la Commune, ce qui n'est bien entendu pas souhaitable. Ce que je souhaite, à travers ce postulat, c'est bien entendu sensibiliser et responsabiliser les différents utilisateurs.

Donc je me réjouis de cet enthousiasme. Préciser peut-être que sur le volet de l'utilisation des produits phytosanitaires, puisqu'il a été cité ce soir, cette idée m'a été glissée par M. Jardinier lui-même que vous avez sans doute le plaisir, en tout cas certains d'entre vous, d'écouter le dimanche matin à la radio. Lui-même pourrait, d'ailleurs, puisque la proposition a été formulée par M. Pascal GAFNER, on pourrait tout à fait envisager d'ailleurs d'inviter M. MASCLEZ lors de cette séance de Commission pour qu'il puisse nous faire part de son expérience sur ces questions et de son expérience dans d'autres communes.

Donc je suis, bien entendu, tout à fait ouvert à une discussion en commission, cela permettra peut-être d'apaiser les craintes de certains. Encore une fois je viens avec un postulat qui a pour objectif, bien entendu, de répondre aux différents principes et aux différentes intentions qui sont exprimées dans ce postulat mais aussi pour susciter une discussion. Je sais qu'au sein de la Commission des plantages, cet élément revient de façon récurrente. Peut-être qu'il sera intéressant de trouver un outil pour cadrer ces différents éléments.

Sur le deuxième volet, le volet potager urbain, puisque des craintes ont aussi été exprimées sur la possibilité d'intégrer de tels éléments dans les plans d'affectation, il va de soi que cette solution devra être analysée au cas par cas et tenir compte des différents programmes et des priorités liées au projet de développement urbain. Donc je me rallie volontiers à cette proposition de renvoi en commission M. le Président.

M. le Président Christian WEILER :

Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité si 1/5 des membres le demande.

La discussion est ouverte sur cette proposition de renvoi à une commission.

Nous avons besoin de 17 personnes qui soutiennent cette proposition.

Vote

Le nombre de 17 étant largement dépassé, **vous avez accepté le renvoi de ce postulat en commission.**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5.4

Une Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Accès Théâtre Benno Besson pour les personnes à mobilité réduite)

Il y a quelques semaines, j'ai voulu assister à une soirée de débats dans une salle annexe du théâtre Benno Besson. Or, à mon arrivée, j'ai dû constater que la salle était inaccessible aux personnes à mobilité réduite. En l'absence de rampe ou d'élévateur, on a dû me porter pour accéder à la salle. Cela m'amène à poser la question suivante :

Le théâtre Benno Besson a été rénové récemment par la Commune. Comment se fait-il que l'accessibilité du bâtiment n'ait pas été prévue ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

M. le Conseiller DIBRANI, je suis naturellement navrée d'apprendre les difficultés que vous avez rencontrées pour tenter d'accéder à cette salle au premier étage.

Pour répondre à votre question, le théâtre Benno Besson n'a pas été entièrement rénové. Seul l'enveloppe du théâtre l'a été ainsi que tout le restaurant et le sous-sol. Il n'y a pas eu de travaux à l'intérieur autres que le remplacement des fenêtres et des portes. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de pose d'ascenseur. Il ne peut, de toute façon, à l'heure actuelle, pas y en avoir un, car ce bâtiment historique ne s'y prête malheureusement pas en raison des dimensions des escaliers. Ceux-ci doivent respecter des normes techniques.

En revanche, le Service des bâtiments a étudié la possibilité d'installer un monte-escaliers. Malheureusement, cette solution n'est pas possible en l'état, car les normes actuelles, exigées par l'ECA ne peuvent pas non plus être respectées. En effet, une fois que le monte-escaliers est posé, il n'y a plus 120 centimètres de largeur comme exigé, car la machine et les cubes font 20 à 30 centimètres pour une largeur d'escalier de 1.35 mètres. Par conséquent, il nous faut essayer de trouver un appareillage qui ferait moins de 15 centimètres. Pour l'instant, nous n'en avons pas trouvé sur le marché. Une solution pourrait consister à construire un monte-escaliers sur mesure.

Cela est actuellement à l'étude, mais je ne peux pas vous garantir que cela soit vraiment faisable. Croyez encore une fois que je suis véritablement navrée de cette situation-là et véritablement navrée aussi de ne pouvoir vous donner satisfaction ce soir. Je ne peux malheureusement rien vous dire de plus en l'état.

M. le Conseiller Mergim DIBRANI :

Merci Mme la Municipale pour vos réponses.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5.5**Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Profanation des Menhirs)**

Comme beaucoup de gens j'ai suivi les rumeurs des diverses agressions de femmes à Yverdon qui ont amené à des signalements sur les réseaux sociaux puis à quelques articles dans la presse, suivi d'un reportage dans l'émission « Mise au point » dimanche passé. Ces rumeurs ont beaucoup inquiété la population yverdonnoise et ce qui ressortait souvent c'était une forme de frustration devant l'absence d'information. Si je peux comprendre que le secret de l'enquête empêche de donner certaines informations, je pense aussi que la rumeur qui enfle peut avoir des conséquences catastrophiques.

Après, que la rumeur reprise par la presse ait laissé entendre que l'homme aurait été identifié puis relâché, on aurait pu craindre qu'il soit devenu dangereux de se promener sur un vélo orange à Yverdon. On a ensuite appris sur la RTS qu'il y aurait eu que deux ou trois plaintes sur neuf agressions. On a probablement là aussi une partie du problème, sachant que nous sommes un des pays les plus débonnaires du monde avec les violeurs...

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller je suis désolé de vous interrompre, vous aviez annoncé une question sur la profanation des menhirs. C'est bien ce sujet-là que vous abordez ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ah non, M. le Président. Dans l'interpellation que j'avais faite, non l'interpellation c'est ce sujet-là, il y a une erreur au bureau alors.

M. le Président Christian WEILER :

C'est de nouveau une erreur de votre part M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je n'ai d'ailleurs pas déposé de texte, ni transmis à la Municipalité la question des menhirs pour l'instant.

M. le Président Christian WEILER :

Vous avez déposé une interpellation avec un titre, le titre ne correspond visiblement pas à ce que vous êtes en train de nous dire. Je suis désolé M. le Conseiller, vous ferez cette interpellation dans le point 9 des divers si vous le souhaitez et je vous demande maintenant de prendre votre interpellation concernant les menhirs ou d'y renoncer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Ecoutez, j'y renonce pour l'instant, parce que je ne l'ai pas prise avec moi.

M. le Président Christian WEILER :

Merci M. le Conseiller, ce n'est pas la première fois, je vous demanderai d'être plus attentif à l'avenir pour éviter ce genre de situation. Merci d'avance.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

5.6**Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Pumptrack)**

L'espace de loisirs des Rives du Lac connaît une fréquentation en constante augmentation et les infrastructures sportives présentes y contribuent pour beaucoup.

Ce succès est aussi dû au Skatepark qui est très populaire, même au-delà de notre région. Cette réputation fait que le nombre de pratiquants est parfois très élevé et on peut parler de sur-fréquentation certains jours.

Ce soir j'ai l'honneur de vous soumettre un projet qui compléterait cette zone par un Pumptrack. Qu'est un Pumptrack me direz-vous M. le Président ? Vous voyez derrière vous quelques images qui l'illustrent : <https://youtu.be/aBsvBffl9ow>. Alors je vais essayer de vous l'expliquer : un Pumptrack est une aire de pratique libre d'accès, avant tout conçu pour les vélos/BMX qui avancent sans pédaler, en « pompant » avec le haut du corps. Elle est aussi praticable aux autres types de vélos ainsi qu'aux trottinettes et skateboards.

C'est une infrastructure complémentaire, conçue pour s'échauffer avant d'accéder au Skatepark, diminuant les blessures par un échauffement ludique. Selon la conception choisie, elle permet d'aménager plusieurs pistes de différents niveaux, marqués par des couleurs, comparables aux pistes de ski.

L'implantation d'un Pumptrack est peu contraignante car on peut dérouler les surfaces de pratique à souhait, en tenant compte de la configuration du terrain et des besoins des utilisateurs. Un accès libre permet une pratique de tout niveau : d'enfants débutants comme vous le voyez ici, au RedBull contests dont la finale du World Tour a eu lieu à Berne cette année. Yverdon-les-Bains aura une carte à jouer car, hormis quelques stations d'hiver, peu de réalisations dignes de ce nom existent en Romandie.

Ces coûts sont plus raisonnables qu'un Skatepark et une telle infrastructure a un impact limité sur la perméabilité du sol. La dépense connaîtra un retour sur investissement, non pas en terme

financier, car ce type d'infrastructure est en principe libre d'accès, mais plutôt en terme d'image et d'attraction pour des futures contribuables.

En même temps, l'état difficile des finances de notre Ville nous incite aussi à explorer d'autres sources de financement plutôt que de compter uniquement sur l'argent du contribuable. Il est probable que la Fondation "Fonds du sport Vaudois" entrera en matière pour soutenir un tel projet car la Swisslos a cofinancé à hauteur de 30% des projets de ce type outre-Sarine. Il existe aussi des modes de financement participatif de type « Buy a brick ». Ce type de modèle permet aux donateurs, privés, commerciaux ou autres, de soutenir des projets d'utilité publique. Ces briques gravées et personnalisées peuvent être intégrées dans le projet et garantissent une visibilité, sobre et durable pour les donateurs. Ce concept a été utilisé par la Ville de Berne pour financer sa nouvelle Fosse aux Ourses et a permis de lever près d'un million de francs.

L'installation dont je vous parle ce soir ne coûtera pas un million, car un Pumptrack est nettement plus simple à réaliser qu'un Skatepark. Malgré ce coût plus modeste, il est temps d'innover aussi dans le financement des projets communautaires, surtout avec la faible marge de manœuvre budgétaire qui est la nôtre.

Mon postulat s'intitule :

Afin d'enrichir le Parc des Rives du Lac avec une infrastructure complémentaire, je sou mets à notre Conseil ce postulat demandant à la Municipalité d'étudier un projet d'aménagement d'un Pumptrack à proximité du Skatepark, en y associant une levée de fonds participative pour financer sa réalisation.

Je vous remercie.

Discussion sur le postulat

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vu que nous avons reçu cette question à l'avance, les services se sont penchés sur ce qui existait comme type de Pumptrack. Effectivement, à Grimentz ils en ont fait un, qui coutait environ 80'000 CHF. Les chiffres que j'ai pour 1'500 m² représentent environ 100'000 CHF pour simplifier. Je vous rappelle que le skate a coûté 1,7 millions pour fixer le ratio et donc ce que dit M. le Conseiller OOSTERHOFF, c'est tout à fait exact en disant que c'est nettement moins cher.

Alors est-ce qu'on peut le mettre dans les Rives du Lac, oui ou non ? Et bien on n'en sait rien, évidemment, puisqu'on ne s'est pas permis de faire cette étude, on attend d'avoir la position du Conseil communal. Mais si le Conseil communal valide ce postulat et bien c'est volontiers que les Services des sports et d'urbanisme ainsi que les autres services de la Ville verront de quelle manière on pourrait éventuellement l'intégrer dans le projet des Rives du Lac. Vous savez que nous avons un projet non seulement dans la version du port mais aussi toute la rive du lac et donc ce travail-là est en réflexion maintenant.

Donc voir si c'est possible ou non, cela mérite une réflexion évidemment et pas une simple réponse de la Municipalité. Et si ce Conseil accède à la demande et à la proposition de M. le Conseiller OOSTERHOFF et bien c'est volontiers qu'on intégrera cet élément supplémentaire dans les études qui sont en cours.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

M. le Conseiller j'ai bien lu votre proposition de postulat qui est très intéressante. Il y a cependant un point que j'aimerais éclaircir parce que dans le 5^{ème} paragraphe, vous parlez en fait de l'implantation d'un Pumptrack qui est peu contraignante, car on peut dérouler les surfaces de pratique à souhait en tenant compte de la configuration du terrain et des besoins des utilisateurs.

Alors c'est ce qui me fait penser qu'en fait c'est un espace en fait qui peut être déplaçable et qui n'est pas forcément fixe. Alors vous pourriez juste m'éclairer ? Parce que d'après la vidéo et ce

que j'ai pu faire comme recherche sur internet, ça me paraît être des installations fixes dans le temps, enfin qui restent fixes finalement. Mais d'après cette phrase, j'ai un doute tout d'un coup sur la proposition que vous souhaitez, alors j'aimerais juste un éclaircissement sur ce point. Merci.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Merci M. le Conseiller pour votre question. C'est une réalisation permanente. Donc il s'agit de créer une piste avec des bosses qui ressemble beaucoup à une piste de BMX mais simplement les courbes ne sont pas tout à fait identiques et elle sera recouverte de goudron.

Donc c'est permanent ou bien, j'entends, cela ne sera pas éternel mais c'est quelque chose qui est de vocation à être permanent bien qu'il existe d'autres Pumptracks qui sont modulaires, qu'on peut mettre le temps d'un week-end pour un événement, etc. Mais cela, c'est autre chose.

M. le Président Christian WEILER :

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre A de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Nous sommes tous, au groupe socialiste, et vous le savez, des adeptes ou des spectateurs en tout cas de tous les sports. En ce sens, nous considérons les attentes du postulat en question d'un œil absolument bienveillant.

En revanche, du fait que la Commune d'Yverdon s'est dotée d'un remarquable Plan directeur des sports qui a été unanimement loué par ce Conseil, si je me souviens bien, nous ne voyons pas l'utilité véritable du postulat en question. En conséquence, nous nous abstiendrons ou certains d'entre nous le refuserons tout à l'heure.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

A titre tout à fait personnel, moi je suis quand même un peu inquiet par la situation financière de notre Commune. Donc à moins que M. Weber ait trouvé un tonneau de danaïdes pour financer ces diverses infrastructures qui sont proposées, je m'opposerai au postulat, charge éventuellement de trouver un financement intégral de cette infrastructure qui n'affecte pas les finances communales.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Personnellement, également, je ne soutiendrai pas ce postulat, notamment parce que j'estime que nous avons consenti à un investissement important et, en l'occurrence, très, très bien utilisé qui est celui du Skatepark pour tous les sports, je dirais, de ce type-là, sur cette zone-là. Alors j'étais peut-être, enfin je ne sais pas si j'étais complètement convaincue au départ, mais je le suis évidemment aujourd'hui quand on voit le succès de cet endroit et les interactions que cela peut générer, que cela peut créer.

Par contre, je trouverai dommage, quelque part, qu'on mette toutes nos billes dans le même panier, si je peux me permettre cette expression, en développant encore le même type d'activités, d'autant plus que je me préoccupe aussi de la question du genre dans l'occupation de l'espace public, et en l'occurrence, ce sont des sports extrêmement masculins, c'est un fait. On peut le regretter évidemment.

C'est peut-être moins le cas dans la génération de nos enfants à venir, mais pour l'instant c'est quand même une occupation très masculine qui existe aux Rives du Lac, tant au niveau des terrains de foot synthétiques que du Skatepark et je pense que c'est aussi important d'entamer

une réflexion globale sur cet espace-là qui intégrerait la question du genre et c'est pour cela que je ne soutiendrais pas ce postulat, parce que j'ai l'impression qu'on soutiendrait un peu un même type d'activités pour les mêmes types de personnes. Voilà.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais aussi rappeler, parce que c'est vrai qu'on n'en a pas parlé là, on parle beaucoup du Skatepark, que la Commune d'Yverdon a aussi investi dans le parcours de BMX dans une commune voisine, à hauteur, si je me souviens bien, de 160'000 CHF mais cela date, donc je ne me rappelle plus trop bien. Et puis c'est vrai que ça serait encore une troisième initiative allant dans le même type de sports. Voilà, juste une petite remarque, merci à vous.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi je trouve intéressant ce terrain-là et je ne vois pas pourquoi on veut tout mettre au parc des Rives. La Commune possède encore du terrain à côté de la salle des Isles et il y a tout un quartier d'habitation qui est là et vu le fait que c'est un endroit qui serait libre d'accès, je pense qu'il correspondrait tout à fait à une solution de ce type-là, parce que je pense qu'on doit aussi avoir dans les quartiers des endroits où les jeunes peuvent se défouler, que ce soit des filles ou des garçons.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Pour répondre à Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER, c'est clair que c'est moins dangereux de jardiner que de faire du BMX. Ceci étant dit j'aimerais tout de même préciser que la championne d'Europe de VTT est une suisse, Madame NEFF, qui a brillamment remporté ce championnat d'Europe de VTT donc de prétendre finalement que ce Pumptrack a une connotation de genre alors cela je m'inscris totalement faux. Je pense que c'est précisément le genre de sport qu'on peut faire découvrir autant aux garçons qu'aux filles, que ça soit des adultes ou des enfants. Voilà, le groupe PLR et Centre Droite soutiendra, vous l'aurez compris, ce postulat et appelle évidemment de ses vœux la réalisation avec un système de participation.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors moi je trouve que, en tout cas comme idée, c'est intéressant. Est-ce que les Rives du Lac est le bon endroit pour cela ? Peut-être pas. C'est vrai que je trouve que l'idée peut-être de faire quelque chose vers les Isles serait sympa. En tout cas, je trouve que le succès du Skatepark est quelque chose de formidable et, ce à quoi on devrait réfléchir à un moment donné c'est peut-être à l'étendre ou à avoir une zone qui permet peut-être à des plus jeunes, enfin séparer les zones et une fois agrandir ce Skatepark, parce qu'il a un tel succès et l'idée du Pumptrack spécifiquement, je me dis que cela limite peut-être un peu, c'est plus axé sur les vélos et aujourd'hui il y a de multiples usagers du Skatepark. Mais je trouverais dommage de créer une installation qui soit limitée seulement pour les vélos et qui ne laisse que peu d'accès pour les skates, trottinettes ou rollers là-bas. Voilà.

Maintenant, j'ai été un petit peu surpris quand même qu'on trouve que ce soit un sport très genré. Ces sports-là sont de plus en plus pratiqués par les filles, il suffit d'aller voir au Skatepark. Il y en a peut-être un peu moins, et puis je ne sais pas exactement quel est le sport genré et qu'est-ce qu'on pourrait mettre aux Rives du Lac. Mais si on pouvait accroître effectivement l'équilibre pour les genres, je pense que ça serait une bonne chose mais j'ai peine à voir des exemples exactement de ce qui est spécifiquement genré.

Moi je crois qu'on est plutôt dans une période où on cherche à lutter contre les clichés et puis voilà, je ne sais pas si ça serait des petits poneys ou des choses comme ça que certains ont en tête. Moi je crois qu'on n'en est plus à cela, alors voilà. Merci.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je partage les craintes exprimées par mes collègues notamment au sujet de l'impact financier de ce projet. Les finances de la Commune vont très mal, elles ont rarement été aussi mauvaises d'ailleurs, avec une dette qui prend l'ascenseur. Je ne crois pas que ce genre de projets doit faire partie des priorités de la Ville. Nous avons d'énormes projets d'investissement qui vont probablement encore plomber nos finances communales pendant de nombreuses années donc je ne suis pas sûr que cela fasse partie des priorités de la Ville.

Mais s'il devait y avoir une majorité de ce Conseil qui soutiendrait cette idée, puisqu'il s'agit d'un postulat, on peut toujours étudier la question, je ne suis pas totalement fermé à l'idée d'étudier cette question, par contre je trouve que ce serait une très mauvaise idée de choisir soit le parc des Rives, soit les terrains libres de construction à proximité des Isles, utilisons plutôt des surfaces qui sont en friches, qui sont inutilisables, qui sont incultes.

Je pense, bien entendu, à toute la bande qu'il y a sous l'autoroute. Il y a déjà différentes activités qui sont prévues sous l'autoroute donc si un tel projet devait se développer, à mon avis, il devrait se situer sous l'autoroute sur des terrains qui sont aujourd'hui incultes et qui ne sont pas utilisables ou nécessaires pour d'autres activités.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

En tant qu'ainé, je recours abondamment aux différentes places de jeu, vu l'âge de mes petits-enfants. Ils vont grandir, ils n'iront plus dans ces places de jeu et je crois qu'il faut absolument qu'on offre à nos jeunes des endroits, disons-le clairement, pour se défouler.

Quant à la question des genres, je suis extrêmement surpris du discours que j'ai entendu, celles qui font le plus de football dans la famille, ce sont des filles, pas des garçons. Merci.

M. le Conseiller Roger GYGAX :

Indépendamment du lieu, du montant de ce que ça peut représenter, mon souci à moi il est de l'ordre de l'équité. En ce sens que si on a pu faire le Skatepark, on avait certains critères pour accepter de le faire, maintenant je me demande comment on va faire pour les utilisateurs intéressés par ce nouveau circuit pour leur dire non, à eux.

Donc d'un côté on accepte le Skatepark, je ne vois pas bien comment on va faire pour être logique, pour être cohérent, pour refuser cette demande-là. Merci.

M. le Conseiller Ramesh VASWANI :

Je crois qu'il ne faut pas oublier que nous devrions faire tout ce qui est possible pour encourager les jeunes à bouger beaucoup plus. Et cela, c'est vraiment primordial parce que l'activité physique est très, très importante. Et si on peut donner une petite variation dans la même activité et à un endroit différent, ce serait excellent comme idée parce que cela peut aussi aider les jeunes à se déplacer ailleurs et puis de retrouver aussi cet aspect social.

Donc encourageons plutôt les mêmes choses et puis, dans la commission, on peut toujours revoir quel serait l'emplacement et comment on va gérer les coûts. Mais cela, c'est encore les questions secondaires. Il faut d'abord accepter d'étudier le plan et puis après nous verrons pour la suite. Merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Très rapidement pour répondre à deux, trois remarques qui ont été faites. Je me suis peut-être fait mal comprendre, loin de moi l'idée de retourner jardiner au petit poney comme l'ont suggéré deux de mes collègues, ni de renvoyer les femmes à cela, ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. C'est facile d'entendre ce qu'on a envie d'entendre de temps en temps.

Ce que j'ai essayé de relever, c'est que, que ce soit une bonne chose ou une mauvaise chose, dans les faits, quand on se rend sur place au Skatepark, c'est principalement utilisé par des garçons. Cela va peut-être changer, puis à la limite, c'est un peu égal. Ce que j'essaie de dire par là c'est que plutôt que de foncer dans le développement d'un nouveau projet comme celui-ci, qui, quand même, est dans la même lignée en tout cas que le Skatepark par rapport aux différentes usagères et usagers de ces lieux, il est intéressant de réfléchir à l'utilisation de l'espace public pour toutes les catégories de personnes, pas que pour les skateurs, BMX ou trottineurs ou trottineuses.

Loin de moi l'idée de dire que des sports sont réservés aux garçons ou aux filles, mais le fait est que de réfléchir à l'occupation de tous les genres dans l'espace public, c'est important et c'est ce que j'aimerais qu'on puisse faire et pas simplement se dire « on a eu une bonne idée et on fonce là-dedans » c'est pour cela que, personnellement, je refuserai ce postulat.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

A mon avis, il faut, en tant que Conseillers communaux, savoir donner des priorités. On a déjà de la peine à financer les infrastructures existantes et là on voit que M. le Conseiller OOSTERHOFF doit nous donner la définition pour savoir de quoi on parle et de nous montrer des vidéos. J'ai plus l'impression qu'on a affaire à des sports de niche et c'est pourquoi je refuserai aussi ce postulat.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Écoutez, je suis toujours favorable à toutes les activités sportives. Malheureusement je dois répondre à un autre Conseiller, lorsqu'on parle d'équité. Je viens cette semaine de sortir d'une séance AG de l'aïkido qui ont de la peine à boucler leurs comptes, dû à la location de leur local.

Je suis tout à fait favorable au développement du sport, mais malheureusement tous ces crédits pour des sports qui vont toujours un peu dans le même sens, au détriment d'autres sports, me gênent et je pense qu'il y a un chemin directeur qui doit être respecté et voilà.

Donc l'idée est bonne, j'espère que ça ne coûtera rien à la communauté et je pense que sous l'autoroute, pourquoi pas, parce que c'est protégé de la pluie, donc on peut l'utiliser à tout moment. Merci.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

J'essaie de répondre brièvement à toutes les interpellations qui ont été faites. C'est vrai que quand on va au Skatepark, il y a souvent beaucoup de filles, de plus en plus, il y a même un « team » suisse qui fait de temps en temps son déplacement à Yverdon, qui essaie d'initier de nouvelles filles à ce genre d'activités.

Maintenant, si je l'ai illustré avec une vidéo c'est pour démontrer que ce n'est pas un sport de niche, comme le Skatepark ne l'était pas. Le Skatepark aujourd'hui, c'est l'infrastructure sportive la plus utilisée à Yverdon-les-Bains je pense. On me dit que ce serait contraire au Plan directeur des sports. Ce n'est pas du tout vrai. Le Plan directeur des sports prévoit justement de développer ces sports en plein air, libres d'accès et il n'y a pas de redondance parce que ce n'est pas un track de BMX, ce n'est pas un Skatepark, c'est autre chose. C'est quelque chose de complémentaire. Mais bien sûr vous avez le droit de ne pas aider.

Ceci dit, j'ai aussi entendu les différentes remarques quant à la localisation et pour aller dans le sens de certains intervenants, je peux changer le texte du postulat en disant « à proximité du Skatepark ou ailleurs en Ville ». Comme cela, ça laisse la porte ouverte à le réaliser ailleurs si cela serait une bonne opportunité.

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 51 oui contre 13 non et 17 abstentions.

Au vu de l'avancée de l'heure et pour être certain que nous puissions avoir le temps d'avaliser l'entier du budget, je vais clore ce point et les points en suspens seront repris, en priorité, au point 9 de notre ordre du jour.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

6. PRÉAVIS
N° PR19.31PR

CONCERNANT LA 2ÈME SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2019

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1 et je vais lire les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir et de mentionner le compte auquel vous faites référence au début de votre prise de parole.

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR19.31PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2019, représentant au total une augmentation de charges de CHF 457'030.- et une augmentation de revenus de CHF 198'800.-, sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget
2019

1'952'760

plus augmentation des charges nettes 1ère série	214'210
---	---------

	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	30'000	0
2. Finances et sports	25'000	0
3. Bâtiments et urbanisme	188'000	0
4. Travaux et environnement	113'030	27'500
5. Jeunesse et cohésion	31'800	21'300
6. Sécurité publique	69'200	150'000
	457'030	198'800

Charges supplémentaires	457'030
Revenus supplémentaires	198'800

Demande de crédit complémentaire extraordinaire (PR.19.28) pour la fibre optique	126'300
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	2'551'500

7. **PRÉAVIS**
N° PR19.26PR

CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2020.

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Olivier JAQUIER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur article 1

Avant de vous lire le tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère, je vous prie de prendre votre budget à la page 14, je vous lis les titres des chapitres et des paragraphes. Je vous demande de vous manifester si vous souhaitez prendre la parole. Merci à celles et ceux qui interviendront de mentionner le compte auquel vous faites référence ainsi que le numéro de page.

Je rappelle également que tout amendement doit être donné par écrit, soit par mail, soit en venant ici à la table pour l'indiquer. Nous pouvons également projeter un papier qui aurait été manuscrit.

Pour éviter une lecture fastidieuse des charges et des revenus par dicastère après la lecture du détail du budget, je me permettrai, sauf avis contraire de votre part, de lire ces chiffres au fur et à mesure lorsque nous aborderons les chapitres en question.

Est-ce que quelqu'un a une objection sur cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

J'espère intervenir au bon moment de votre rythme. J'ai une intervention sur la page 30 au poste 200.3170.00. Est-ce le bon moment ?

2 Finances et sports

17 Sports

170 Bureau des sports

3170.00 Frais de
réceptions et de
manifestations

M. le Président Christian WEILER :

Nous sommes qu'à la page 24, vous avez eu peur de ne pas pouvoir intervenir, vous aurez le temps d'intervenir un peu plus tard. Effectivement, on est au point 17 Sports. Si l'intervention n'est pas exactement à propos, on y reviendra si nécessaire.

Mme la Conseillère Judith WÜGLER :

En page 24, il y a un point qui suscite l'interrogation. En effet, au point 3170.00, il est prévu de dépenser CHF 183'500.- pour des frais de réception et de manifestations. Étant donné qu'il s'agit d'une somme non négligeable, on peut, vous le savez, parfois se disputer sur des sommes bien inférieures, la Municipalité peut-elle préciser le contenu de ce montant ? Notamment :

1. Peut-elle spécifier pourquoi la Ville finance un événement sponsorisé par Coop ? D'autant plus que, selon le programme du Coop Beach Tour, Yverdon-les-Bains, contrairement à Genève, ne fait pas partie des villes suisses qui accueilleront ce tournoi en 2020.
2. Peut-elle aussi nous renseigner sur la fréquentation et les bénéfices pour la population des journées de conférences qui portent le nom "Activité physique - Innovation - Santé", en supposant que, du point de vue des dépenses, elles font aussi partie de ce point du budget. Elles sont aussi plus bas dans les revenus, mais on aimerait savoir quels sont les bénéfices non monétaires pour la population, sachant que ces conférences se passent principalement en pleine journée et qu'elles ne sont ainsi pas facilement accessibles à la population.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors dans les CHF 183'500.-, je vais vous dire ce qu'il y a. Il y avait le Coop Beach Tour. Il n'y a plus. On l'a remplacé par le chemin de glace que vous avez vu tout à l'heure et qui n'est d'ailleurs pas mentionné dans cet élément-là. Il y a une manifestation sur la mobilité en 2021 qui est donc à prévoir sur cette année-là malgré tout, des camps sportifs pour les jeunes, une conférence sport-innovation-santé je vais y revenir, la course de la bonne résolution en début d'année, des achats de billets, santé-active Yverdon, festival yverdonnois du sport, le rallye cyclo-touriste avec des prix, le sport pour les collaborateurs et puis urban project.

Pour ce qui est de la conférence sport-innovation-santé, peut-être que vous n'avez pas eu l'occasion de venir assister à ces conférences que nous avons faites pour la troisième fois. Je vous invite à venir et vous verrez le bénéfice qu'on peut en tirer. Il y a des conférences de très haut niveau et qui nous font réfléchir sur l'urbanisation, sur le fait d'engager des médecins sportifs dans l'établissement des Plans de quartier et nous avons mandaté ces médecins sportifs pour venir nous accompagner. Ils ont fait aussi une analyse que nous avons décidé de poursuivre sur des pathologies qu'il peut y avoir en fonction des conditions cadres qu'il peut y avoir en fonction de quel quartier on habite et peut-être les conditions qui vont avec.

Il y a une réflexion sur la durabilité dans le cas du sport et de voir comment on peut intégrer ces réflexions-là, notamment avec l'Agenda 21.

Il y a des pistes qui sont faites avec la HEIG-VD puisqu'ils sont partenaires avec nous aussi régulièrement et donc il y a une multitude de sujets qui sont repris tout au long de l'année et cette conférence de sport-innovation-santé représente un investissement pour la Ville de CHF 15'000 et nous considérons qu'ils sont très bien investis.

Mme la Conseillère Judith WÜGLER :

Je vous remercie M. le Syndic pour vos réponses. Loin de moi d'avoir suggéré que les conférences n'étaient pas intéressantes. C'était plutôt au niveau de l'horaire et de l'accessibilité à la population à ces conférences qu'était dirigée ma question.

Je vous remercie quand même pour vos réponses.

M. le Président Christian WEILER :

Nous poursuivons avec le point 19, informatique. M. le Conseiller Guillard, on est entre l'informatique et la comptabilité. Je ne sais pas exactement où vous en êtes, mais le point 20 comptabilité.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

J'avais une question donc sur le poste 200.3170.00 en bas de la page 30. Il y a une dépense prévue de CHF 60'000.- pour l'Assemblée générale de l'association des boursiers communaux, compensée par un sponsoring au poste 4653 de CHF 40'000.-. Alors je m'excuse par avance auprès de M. WEBER qui est dans la salle mais j'ai quelques questions sur ces dépenses :

1. Est-il usuel qu'une commune prenne à sa charge les frais d'organisation d'une rencontre professionnelle si honorable soit la profession concernée ?
2. La somme de CHF 60'000.- paraît particulièrement élevée pour l'organisation d'une Assemblée générale. Quelles sont les prestations prises en charge ?
3. Peut-on savoir qui est le sponsor et quel bénéfice il retire de ce financement ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Les communes se disputent plutôt la possibilité de recevoir ce genre de manifestations. La Ville a organisé, reçu, accueilli les secrétaires municipaux récemment à la Marive. Je suis allé leur dire bonjour. Ils font des assises régulièrement dans des villes de ce canton et nos représentants, que ce soit M. ZÜRCHER, M. WEBER ici présent ou d'autres et bien essaient d'attirer leurs collègues chez nous pour pouvoir découvrir quelques coins du pays.

Alors sur les CHF 60'000.- en question qui est le budget d'organisation de la manifestation, qui peut peut-être sembler disons important, mais il faut reconnaître qu'il y a une très forte participation. Il y a plusieurs centaines de participants qui viennent, 300 à 400 personnes qui viennent en principe.

Il y a les représentants du Conseil d'État, les préfets bien sûr, les hauts-cadres de l'administration et ça leur permet d'échanger sur les sujets de pointe qui concernent les communes et les soucis liés aux communes. Alors sur les CHF 60'000.- de l'organisation, il nous a été demandé de savoir si la Municipalité était d'accord de soutenir à raison d'un tiers, c'est-à-dire CHF 20'000.-, les CHF 40'000.- étant évidemment ce qu'eux prennent en charge directement. Vous l'avez dit d'ailleurs, on les retrouve au niveau des recettes.

Et donc ils sont sous cette réserve-là, autoportants comme manifestation et il est d'usage, quand une commune reçoit une délégation de ce type-là, c'est comme par exemple si on organisait la venue de l'UCV, par exemple, au mois de juin, le grand raout de l'UCV du mois de juin, on l'avait fait d'ailleurs la dernière fois sauf erreur en 2002, partagé avec Neuchâtel dans le cadre de l'Expo 02, et bien les sommes sont encore évidemment, dans ce cas-là, nettement plus importantes puisqu'il y a 2000 participants et c'est une autre dimension.

Donc les villes essaient, au gré des années, de se répartir ces charges-là et les villes s'inscrivent 2 - 3 ans à l'avance et donc à partir du moment où elles sont inscrites, et bien elles sont bons joueurs si je peux me permettre et mettent à disposition les infrastructures. Cela ne veut pas dire qu'on va les verser en cash, cela veut dire aussi peut-être qu'on va payer la Marive, cela veut dire qu'on va payer les frais qui sont inhérents. Mais on les comptabilise parce que c'est correct de voir

20 Comptabilité

200 Comptabilité
générale

3170.00 Frais de
réceptions et de
manifestations

combien coûte une manifestation. Donc on en prend un tiers sur nous et en principe on est plutôt fiers de recevoir ces gens.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je remercie M. le Syndic de ces réponses détaillées. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

C'est à la page 44, poste 426. Au poste 426.3011.00 Police des constructions. Nous avons des charges de CHF 848'410.- et des revenus de 345'000.- qui sont donc bien en-dessous des charges et, à ce titre, je souhaitais rappeler le rapport de la Cour des comptes du 7 novembre 2018 intitulé : « audit de la performance des processus d'octroi des permis de construire et d'habiter ou d'utiliser en zone à bâtir et des émoluments y relatifs ».

Concernant la Ville d'Yverdon-les-Bains qui concluait ainsi : « La Cour recommande à la Municipalité d'établir une politique tarifaire fondée sur une analyse des coûts, de renforcer les dispositions réglementaires régissant la perception des émoluments administratifs pour que les principes de légalité et d'équivalence des prestations définis par la jurisprudence soient respectés et d'instaurer une surveillance de la couverture des coûts des prestations de police des constructions ».

Ces conclusions venaient à la suite de la constatation que le taux de couverture des coûts partiels se révèle être inférieur à 30%.

Ma question est donc la suivante :

- La Municipalité présentant un budget où, là encore, les revenus ne couvrent pas les charges en ce qui concerne la Police des constructions, quelles sont ses intentions pour s'aligner avec les recommandations de la Cour des comptes ?

Je vous remercie.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Oui, en effet, nous connaissons bien le rapport de la Cour des comptes et ses conclusions et nous sommes actuellement en train de traiter celles dont vous parlez, puisque cet outil permet aujourd'hui d'essayer d'améliorer les performances de la Police des constructions. A l'heure actuelle, nous sommes donc en train d'essayer de remplir les conditions des défauts, si je puis dire, relevées par la Cour des comptes.

Cependant ce travail a été considérablement ralenti par quelques facteurs : notamment, il faut quand même bien le souligner, un accroissement très conséquent des litiges, des travaux effectués sans autorisation qui demandent énormément de travail, parce qu'il faut envoyer un technicien sur place, il faut examiner les problèmes, il faut contacter les gens, il faut ensuite leur écrire, leur demander de se mettre en conformité, vérifier leur projet, enfin tout un travail qui est très conséquent et qui est véritablement en explosion, si je puis dire, et aussi un travail qui est ralenti par des procédures administratives de plus en plus complexes et de plus en plus chronophages. C'est la raison pour laquelle ce travail est en cours mais qu'il n'est pas terminé.

J'imagine que nous allons y arriver, bien entendu, dans le courant de l'année 2020, afin précisément de remplir, au fond, les recommandations de la Cour des comptes. Mais il faut quand même relever un point, c'est que certes la Cour des comptes a par exemple dit que le taux de couverture était de, sauf erreur, 30%, mais celui de 2018 et de 2019 permet quand même de

42 Urbanisme

426 Police des constructions

démontrer qu'on est plus haut. En moyenne entre les deux années, on est à 42.5% mais en 2018 on était à 63%.

Alors certes 2019 a l'air d'être moins bon, l'année n'est pas encore finie, mais la moyenne est quand même plus élevée que celle qui était calculée précédemment. En tous les cas, nous avons déjà identifié plusieurs problèmes sur lesquels nous devons travailler et ce travail-là, comme je viens de vous le dire, est en cours et sera prêt l'année prochaine.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Merci Mme la Municipale de ces réponses détaillées. Je me réjouis de voir les résultats, les fruits de ce travail dans le budget 2021. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Martin LOOS :

La Municipalité peut-elle éclairer ce Conseil quant aux CHF 20'000.- qui ont été ajoutés cette année ? A la page 48 en haut, au point 3170.00 Frais de réceptions et de manifestations. En constatant que, ma foi, ce budget a manifestement doublé en trois ans. Merci beaucoup.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Effectivement, l'année 2020 est une année assez chargée concernant les jumelages. En février, la Municipalité se rend à Collesano avec une délégation d'environ dix personnes. En mai, c'est une délégation de Collesano de douze personnes qui vient à Yverdon, avec une réception à la Marive pour l'ensemble des Collesanesi qui habitent à Yverdon. Avec la charte d'amitié que nous avons avec Kagamino, un représentant de Kagamino sera présent au comptoir du Nord vaudois et on s'est engagé de le loger pour une dizaine de jours parce qu'ils font un stand avec une possibilité d'être hôte d'honneur en 2021 au comptoir du Nord vaudois, mais pour cela, il n'y a encore rien de vraiment précis. Mais ils viennent avec un petit stand cette année.

Nous avons Nogent-sur-Marne, au mois de juin, il y a dix aînés qui viennent à Yverdon et une trentaine d'élèves de Nogent-sur-Marne. En septembre, c'est le déplacement de dix jeunes d'Yverdon à Nogent, en collaboration avec le Conseil des jeunes. Si vous voyiez le nombre de possibilités qu'il y a pour les jumelages en 2020, ce sera une très grande année – 2020 – et j'ai oublié dans ce que je vous ai dit : nous avons l'inauguration du chemin de Collesano qui marque le jumelage que nous avons avec Collesano. Ce chemin est situé, vous aurez toutes les informations en temps voulu, au Chemin des Bosquets entre l'allée de Winterthur et l'allée de Nogent. Voilà ce que je peux vous dire.

Ces CHF 20'000.- supplémentaires ont été obligatoires, vraiment, parce qu'on ne veut pas vous fausser. Nous attendons encore une invitation d'aller à Winterthur qui sont venus pour nos 50 ans, pour les 50 ans du jumelage de Winterthur, mais je pense que ce n'est encore pas fait. Nous attendons les nouvelles de Winterthur. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cet agrandissement de dépenses de CHF 20'000.-.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Merci beaucoup M. le Municipal pour vos réponses complètes. Cela étant je m'étonne de ce, semble-t-il, deuxième voyage de toute la Municipalité à Collesano dans la législature. Le dernier a, si je me souviens bien, eu lieu il y a deux ans. Alors à ce que j'ai compris jusqu'ici il était plutôt de coutume d'en faire un par année. Pardon, oui, du coup, je commence à m'enfoncer ! D'en faire un par législature et, le cas échéant, quelles en sont les retombées techniques pour la Ville pour

4 Travaux et
environnement

10 Jumelages

102 Jumelages

3170.00 Frais de
réceptions et de
manifestations

dépenser des sous comme cela ? C'est bien joli d'aller voir les amis des villes mais qu'est-ce que la population yverdonnoise peut en retenir in fine ? Merci beaucoup.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Oui, alors je peux vous répondre. Pour aller à Collesano, ce n'est pas l'entier de la Municipalité. Malheureusement, je regrette, mais il y a quatre municipaux et municipales qui font le déplacement. N'oublions pas que Collesano, pour Yverdon, c'est une affaire extrêmement importante. Nous avons à Yverdon environ 300 Collesanesi qui habitent la Ville et on va leur rendre visite dans leur village, dans leur mode de vie. On n'y va pas chaque année, puisque cela fait 17 ans que je suis Municipal et ce sera la troisième fois que j'y vais, donc vous voyez, on n'exagère pas les voyages à Collesano.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

43 Routes

431 Voirie

3311.00 Amortissements
ouvrages génie civil et
assainissement

Ma question concerne la rubrique 431.3311.00. Alors voilà bientôt plus de huit ans que la population vaudoise a souhaité que la route de contournement soit réalisée. La route de contournement n'est toujours pas ouverte. On sait qu'il y a d'énormes difficultés dans les travaux liés au passage sous-voies. On ne sait pas au final combien cette route nous coûtera. On sera très probablement bien au-dessus des CHF 15'000'000.- qui avaient été affichés dans le cadre de la campagne par les initiants.

Alors ma question est la suivante : la route n'est toujours pas ouverte mais nous coûte plusieurs millions chaque année au budget depuis plusieurs années. Par contre entre 2018 et 2019, nous constatons une augmentation de l'amortissement de près de CHF 1'000'000.-. Est-ce que la Municipalité pourrait nous expliquer cette augmentation ? On est donc à CHF 3'291'000.- de charges d'amortissements alors que la route n'est toujours pas terminée.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui et bien, la route, M. le Conseiller, évidemment elle n'est pas ouverte parce qu'il faut un certain temps pour faire les ouvrages, que l'on fasse une école ou que l'on fasse une route, il faut avoir le temps de la faire. C'est tout. Et puis, vous savez qu'on a le passage en trémie sous la voie CFF qui est une difficulté et donc qui est parfaitement, d'ailleurs, tenue par le Service des travaux et les mandataires puisqu'on avait une fenêtre pour pouvoir terminer ces travaux qui étaient au mois de novembre. Elle a été tenue au jour près. Si cela n'avait pas été le cas, cela nous aurait coûté particulièrement cher puisqu'il y a, dans ces cas-là, des dédites de la part des CFF et cela nous aurait retardé de plusieurs mois avec une dédite sur plusieurs mois. Donc plutôt des travaux bien menés, bien gérés, bien suivis dans les délais et évidemment avec un certain coût.

Alors pour ce qui concerne la rubrique en question, on commence, effectivement, à amortir la route de contournement sud. Et donc c'est cet élément-là qui nous fait augmenter ce chiffre d'environ CHF 1'000'000.- : explications mathématiques. Début de l'amortissement de la partie sud, celle qui est en construction et l'activation de cette partie d'amortissement qu'on n'avait pas, évidemment, puisqu'on n'était pas, l'année passée, suffisamment avancés.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

44 Parcs et promenades

442 Environnement

3149.00 Organisation
générale

J'ai une question à la page 54 au compte 442.3149.00 « Organisation générale ». Alors lorsque le budget est sorti, notre Conseil ne s'était pas encore prononcé sur le préavis PR19.21PR concernant la taxe déchets. Ainsi le vœu de la commission qui demandait d'attribuer CHF 100'000.- par année à un fonds destiné aux mesures environnementales n'a pas pu être ajouté. Ce vœu avait pour objectif d'éviter que le montant, non utilisé une année, ne soit perdu et de faciliter le

travail du Service qui pourrait dépenser plus ou moins d'une année à l'autre en fonction de l'ampleur des projets qu'il souhaite mettre en place.

La Municipalité peut-elle nous rassurer et confirmer qu'un fonds sera créé pour ces mesures environnementales dans le prochain budget, conformément au vœu de la commission qui a traité le préavis sur la taxe déchets ? Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors 442.3149.00, oui, c'est bon. Nous avons donc mis CHF 100'000.- pour les mesures environnementales, c'est bien cela la question ? Et donc, effectivement, ils sont inscrits, rapport Muni 31 mesures environnementales du 27.08.2019, rajout de CHF 100'000.-.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Ma question portait sur le vœu de la commission qui demandait à ce qu'un fonds soit créé justement pour que l'argent qui n'a pas été utilisé puisse être réutilisé une autre année et pour permettre plus de flexibilité au Service des travaux et environnement.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors on vient d'en parler avec M. le Boursier, je n'ai pas pu en parler avec mes collègues de la Municipalité. Mais on pense que c'est une bonne idée.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

45 Ordures ménagères

455 Déchets

3902.00 Imputations
internes de biens,

services, marchandises

C'est la rubrique 455 compte 3902.00. Il y a CHF 684'000.- sous le texte « imputations internes de biens, services, marchandises ». Qu'est-ce que cela recouvre effectivement ? Comme il s'agit de charges, j'ai imaginé qu'il y avait des transferts internes et puis que je retrouverai ce montant quelque part ailleurs sous un autre Service, mais comme je n'ai rien trouvé, peut-on me renseigner ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est une imputation interne où on comptabilise le personnel de la voirie, enfin les coûts du personnel de la voirie en imputation externe, d'ailleurs, c'est ce qui est marqué. C'est des frais de personnels M. le Conseiller.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je remercie le Syndic pour sa réponse. Merci.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

3811.01 Attribution fonds
déchets

Une petite question encore par rapport au 45.455. Selon les comptes 2018, nous avons eu une attribution aux fonds déchets de CHF 633'000.-. Pour le budget 2019, cela n'a pas été le cas. Je vois que pour le budget 2020, on prévoit de nouveau une telle attribution pour un montant de CHF 122'790.-.

Est-ce que cela veut dire que l'on va de nouveau avoir un petit bénéfice en 2020 ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce fonds, devant être à l'équilibre, et bien c'est une prévision de versement aux fonds pour autant évidemment que les éléments de résultats comptables le confirment. C'est donc un montant que nous devons faire pour équilibrer le compte en question. Et c'est, évidemment, aux comptes que nous aurons le chiffre exact.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Merci M. le Syndic, je vous remercie pour la réponse. Nous resterons attentifs aux comptes 2019, ce qu'ils vont annoncer et aux comptes 2020, concernant cette prévision pour l'attribution du fonds.

Mais j'attire quand même l'attention sur le fait que, en principe, on n'est pas censé faire de bénéfices trois années de suite. Reste à voir encore une fois ce que vont indiquer les comptes pour 2019 et 2020. Merci beaucoup.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

5 Jeunesse et cohésion sociale

51 Enseignement primaire

516 Charges scolaires et parascolaires EP

3662.01 Aides individuelles camps et courses EPP

3662.02 Aides individuelles camps et courses EPEG

Il s'agit des postes 3662.01 et 3662.02 « Aides individuelles camps et courses » deux fois d'ailleurs. Je tiens, ici, à remercier la Municipalité pour avoir écouté les parents et les élèves inquiets, suite à la décision dans notre Haute Cour Fédérale au sujet de la gratuité obligée des camps et courses scolaires des enfants en l'occurrence à Yverdon. La participation de notre Ville était attendue pour financer, en tout cas en partie, ces camps et courses d'écoles.

Et je constate donc, avec satisfaction, que la Municipalité a pleinement pris ses responsabilités. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Sur le même point, en fait, que mon collègue Johann GILLIÉRON. Simplement, je voudrais juste comprendre, on a voté dans le cadre des compensations de la taxe au sac, on a voté une somme qui était d'un demi-million à peu près pour que la compensation de tout ce qui était sorties scolaires, camps de ski et autres.

Et puis, en fait, j'aimerais savoir un petit peu comment sont ventilés les montants, parce que ces aides individuelles camps et courses, là, font un peu moins de CHF 100'000.- et où est-ce que va le reste de la somme ? Ou alors est-ce qu'on a voté une somme beaucoup trop importante ? Merci.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Alors vous avez au 516 « Charges scolaires primaires », les courses scolaires EPP pour CHF 36'725.-, les courses scolaires EPEG pour CHF 38'400.-. Vous avez une diminution au niveau des parents. Vous avez dans le cadre des charges scolaires ESLM Léon-Michaud, sorties scolaires plus CHF 15'000.-, voyage de fin d'études plus CHF 41'000.-. Vous avez dans les charges scolaires établissements de Felice, les courses scolaires plus CHF 15'000.-, les voyages de fin d'études plus CHF 43'000.-. Vous avez également les camps sportifs CHF 45'000.- pour EPP, CHF 58'000.- pour EPEG, CHF 50'000.- pour Léon-Michaud et CHF 48'000.- pour SDF. Tout cela pour un montant de CHF 510'405.-.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

57 Camps et colonies

571 Colonies de vacances

3905.00 Entretien interne des bâtiments

À la page 66, rubrique 571, il y a un poste 3905.00 « Entretien interne des bâtiments » pour CHF 430'160.-. Nous avons, je crois, un groupe de travail qui planche sur l'avenir des colonies. Et chaque année, je m'étonne de ce montant excessivement élevé pour l'entretien interne des bâtiments. Est-ce qu'effectivement l'entretien interne coûte CHF 430'000.- ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Cette année, je vais vous détailler complètement ce compte. Concernant la colonie « Jolie brise » est imputé à ce compte : achats machines et mobiliers CHF 7'000.- ; achats de matériel

CHF 400.- ; consommation d'eau CHF 1'200.- ; consommation de gaz CHF 7'000.- ; consommation d'électricité CHF 5'000.- ; achats de produits et fournitures de nettoyage CHF 3'650.- ; charges frais d'entretiens des bâtiments CHF 12'550.- ; entretiens rénovation des bâtiments CHF 13'000.- ; primes d'assurance CHF 1'940.- ; autres prestations de tiers CHF 8'300.- ; impôts et taxes CHF 6'000.- ; amortissement des bâtiments CHF 60'340.- ; transferts analytiques liés à la conciergerie de bâtiments CHF 119'640.- ; imputations internes de biens, services, marchandises CHF 12'700.- ; intérêts internes CHF 3'080.- ; produits de location moins CHF 10'000.-. Pour un total pour « Jolie-Brise » de CHF 251'800.-.

Je refais le même exercice pour la colonie à Mauborget : achats machines et mobiliers CHF 7'000.- ; achats de matériel, machines et outillages CHF 2'400 ; consommation d'eau CHF 500.- ; consommation d'électricité CHF 2'800.- ; achats et consommation de combustibles CHF 3'000.- ; achats de produits et fournitures de nettoyage CHF 3'650.- ; charges fixes d'entretiens des bâtiments CHF 12'100.- ; entretiens rénovation des bâtiments CHF 13'500.- ; primes d'assurance CHF 1'750.- ; autres prestations de tiers CHF 7'800.- ; impôts et taxes CHF 1'500.- ; transferts analytiques liés à la conciergerie de bâtiments CHF 119'640.- ; imputations internes de biens, services, marchandises CHF 12'720.- ; produits de location moins CHF 10'000.- Soit CHF 178'360.- pour la colonie « Belle-Vue » à Mauborget. Comme cela vous aurez vraiment les chiffres précis.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Je pense que ce serait bien de nous présenter de tels chiffres sous forme de tableau à l'écran. Merci.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

J'allais dans le même sens que M. Giroud. J'ai essayé d'additionner mais je suis vraiment débordé. Excusez-moi.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

J'ai reçu ces chiffres à 18 heures aujourd'hui. Vous comprendrez bien que je n'ai pas eu le temps de vous faire un tableau sur un PowerPoint. On vous les enverra peut-être. Mais voilà, je suis désolé.

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller Daniel COCHAND, pour information, ces chiffres seront notés au procès-verbal, donc vous aurez le loisir de pouvoir faire des additions, tout à fait tranquillement, par la suite.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Je vous prie de m'excuser M. le Président mais cela a passé très vite. Je voulais intervenir sur les questions des sports, des camps. C'est la rubrique 577 - 578. Alors ma question est la suivante : nous avons deux établissements secondaires, Léon-Michaud et de Felice, qui sont des établissements qui ont des configurations à peu près semblables.

Or, il existe dans les deux cas du personnel auxiliaire. Et je m'étonne que pour des prestations qui sont certainement à peu près semblables, nous ayons dans le 3012.00 CHF 5'130.- pour le personnel auxiliaire de l'établissement Léon-Michaud, alors que l'établissement de Felice s'en sort avec CHF 1'030.-.

Est-ce qu'il y a une bonne explication à cette différence ?

577 Camps sportifs
ESLM

3012.00 Salaires
personnel auxiliaire

578 Camps sportifs
ESDF

3012.00 Salaires
personnel auxiliaire

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Alors j'avoue que je n'ai pas vraiment d'explications sur cette différence. Si ce n'est peut-être qu'un des deux établissements fait un camp de moins par rapport à une des années 9, 10, 11. Ce qui fait qu'il y a moins d'auxiliaires. Mais je n'ai pas d'autres éléments.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Alors je réponds rapidement. M. RUCHET me répondra sûrement autrement. Cela ne doit pas être la bonne explication parce qu'un camp de moins, il s'en fait tellement, cela ne peut pas faire à peu près le 80% de la différence. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

M. le Conseiller Ervin SHEU :

71 Service social

714 Réseau d'accueil de
jour – RéAjr

715 Unités d'accueil pour
écoliers - UAPE

Ma question pose sur le 714, 715, donc sur le poste 71. Lors de l'année 2019, nous avons pu constater que la Municipalité a dû réagir en urgence pour reprendre la « Petite Porte » et qu'elle a transféré la halte-garderie du « Lapin Bleu » dans les locaux de la « Petite Porte ».

Une des raisons, c'était pour ne pas laisser filer ou tomber cette structure, pour agrandir aussi le nombre de UAPE. Mais toujours est-il que « Le Lapin Bleu » était une halte-garderie même si elle n'avait pas toutes les autorisations nécessaires.

Lors de l'attente du budget 2020, j'avais l'espoir que tout à coup la Municipalité reviendrait quand même avec une solution pour avoir les places et les services qu'elle offrait jusqu'à maintenant aux parents en besoin, avec cette structure de halte-garderie.

D'où ma question, la première : est-ce que le budget 2020 dans les postes 714 ou 715 contient n'importe quel franc pour des places de halte-garderie ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Dans le cadre du déménagement du « Lapin Bleu » effectivement dans les locaux de « La Petite Porte », nous nous sommes rendu compte qu'il y avait une demande forte pour un accueil, soit à la journée, soit à la demi-journée et qui était relativement très faible au niveau de la halte-garderie.

Ce qui fait qu'effectivement dans le budget 2020, il n'est pas prévu de places halte-garderie. Par contre, si vous allez sous le compte 719 « Intégrations », vous constaterez que nous versons deux subventions, à savoir, à l'Association Verseau et à l'espace Trait d'Union, qui permet là, effectivement, d'offrir une halte-garderie entre autre pour les mamans migrantes qui viennent avec leurs enfants pour suivre des cours de français. Elles peuvent suivre tranquillement les cours de français et les enfants sont accueillis dans les halte-gardières que ce soit à Verseau ou à l'espace Trait d'Union.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Merci M. le Municipal pour cette réponse. C'est une très bonne chose concernant le 719 pour les halte-gardières avec, on va dire, un principal but et un cadre qui exclut bien tous les autres besoins des autres parents d'Yverdon. Je rappelle quand même que même si peut-être la demande n'était pas si forte que cela, les peu de places de halte-gardières, à ma connaissance, étaient quand même bien remplies. Et le besoin des parents, on va dire, qui ne remplissent pas le cadre pour pouvoir bénéficier des places d'UAPE ou des crèches pour des demandes précises pour quelques heures, que ce soit pour une sociabilisation, que ce soit pour d'autres besoins par exemple d'aller chez le médecin ou d'autres cas de figures restent quand même actuelles.

Et je ne pense pas que la Ville d'Yverdon avec ces 30'000 habitants et ses peu de places d'UAPE qui ne permettent pas forcément de pouvoir bénéficier de services comme les halte-gardières au

sein des UAPE ou des crèches peut quand même revenir sur ce service qu'elle offrait au public, à ses administrés et les laisser complètement tomber.

Donc du coup, je demanderai quand même à la Municipalité de réfléchir sur la possibilité de pouvoir offrir, que ce soit au sein des crèches ou des UAPE, des places de halte-garderies pour des besoins spécifiques des autres parents aussi, qui sont en principe exclus de ces structures-là. Merci beaucoup.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

6 Sécurité publique

12 Mobilité

120 Mobilité

3011.00 Traitements

Dans le chiffre 120 « Mobilité » sous 3011.00 « Traitements », il y a un poste de plus d'ingénieur à la mobilité. Ma question est la suivante : dans une période où nous n'avons pas de quartier important en construction, on réengage par rapport à une situation qui est relativement stable, cela veut dire qu'on prépare le développement futur de la Ville ?

Il y a depuis longtemps qu'on demande un véritable plan de la mobilité en ville, notamment avec les quartiers qui sont à l'étude. Et je m'inquiète de voir que nous avons un poste là, ou alors cela veut dire qu'on a pris l'option politique de faire « maison » certains travaux qu'on déléguait avant à certains bureaux ?

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

3114.00 Achats de matériel, machines et outillage

Ma question concerne le compte 3114.00 « Achats de matériel, machines et outillage ». Je vois dans les commentaires qu'il y a des mesures d'amélioration de la sécurité aux abords des écoles ce qui me réjouit. J'aimerais connaître cependant les axes prioritaires de la Municipalité pour ces différentes améliorations.

On a vu, et on en avait d'ailleurs discuté lors du préavis sur le Collège des Rives, que l'Avenue de l'Arsenal serait probablement dangereuse. Il y a déjà eu un accident trois mois à peine. Donc j'aimerais savoir où seront mises ces priorités par rapport au montant qui est proposé ce soir de CHF 70'000.-.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer par répondre aux questions et interrogations de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN. Il y a énormément de projets au niveau du secteur de la mobilité de la Ville. Et vous avez dit : « il y a une stabilité ». Alors il n'y a largement pas une stabilité, il y a environ entre trois et cinq rapports qui sortent du secteur de la mobilité, chaque semaine, que je reçois gentiment le vendredi soir, ce qui me permet de faire mes commentaires le lundi matin. Et donc, on a en tout cas une quarante de dossiers de mobilité qui ont passé depuis le début de l'année.

De quoi on parle ? Alors la mobilité est impliquée dans beaucoup de secteurs. On peut parler de Floraire, on peut parler de tous les plans de quartiers, on peut parler, évidemment, de Gare-Lac, on peut parler de la réflexion qu'il y a sur le centre-ville. On va en discuter ensemble lundi prochain de savoir comment on va attaquer la réflexion autour de la Place d'Armes. Mais évidemment ça concerne aussi les rues du Quai de la Thièle qui pourraient devenir bidirectionnelles, les accès pour les grands commerces que sont la Migros, que sont la Coop, la Rue des Casernes qu'il faut peut-être revoir. Les réflexions qui se font aussi, évidemment, dans le secteur des Rives du Lac et des endroits qui sont épouvantables comme par exemple la Rue des Pêcheurs. Alors pas maintenant parce qu'il y a les travaux sur le stade, bien sûr, mais enfin de croiser les voitures devant le tennis, il faut quand même reconnaître que c'était un peu compliqué et ce n'est peut-être pas ce qui doit prévaloir par la suite. Une réflexion sur la Rue de la Plaine. Tout le monde dit que : est-ce bien raisonnable d'avoir quatre rangs de voitures à la Rue de la Plaine. Comment faire ? Y-Parc avec le parking mutualisé que nous sommes en train de mettre en place. Les réflexions qu'on

doit avoir pour toutes les constructions qu'il y a Y-Parc et donc les réponses qu'on doit amener aux différentes entreprises.

Alors je pourrai continuer comme ça encore un moment. Tout cela pour vous dire qu'on doit renforcer ces gens. Ça ne sert à rien qu'ils tombent malades avec tous les projets qu'on a dans le secteur de la mobilité, notamment de la mobilité douce. Et évidemment ça impacte aussi peut-être des mandats qu'on donnait peut-être avant ailleurs et qu'on donnera plus ou moins. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas en donner parce qu'évidemment on a besoin d'analyses particulières d'ingénieurs en circulation qui viennent compléter des fois les études qui sont faites par le secteur de la mobilité d'Yverdon. Alors c'est pour cela que dans le cas de la réflexion sur le nombre d'ETP que nous avons validé, nous avons validé, effectivement, un ETP pour la mobilité et vous le retrouvez, évidemment, en page 132 du budget sous « Ingénieurs en mobilité ». On pense que c'est de l'argent bien placé, c'est des forces qu'on a besoin. Voilà Mme la Conseillère.

Pour ce qui est du 3114.00 « Achats de matériel ». Les CHF 100'000.- de sécurité routière aux abords des écoles. Alors on parle de transports individuels motorisés, des mobilités douces. On nous demande de faire évoluer ce secteur au niveau des écoles. Vous voyez toutes et tous régulièrement des parents qui viennent accueillir ou rechercher ou décharger, si j'ose m'exprimer ainsi, des enfants en voiture. Avec toute la difficulté qu'il peut y avoir dans ce secteur-là et donc on doit sécuriser ces secteurs.

Et donc nous avons décidé de mettre de l'argent pour améliorer la sécurité routière aux abords des écoles. Voilà Mesdames et Messieurs les réponses que je peux amener aux deux questions qui nous ont été posées.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

18 Transports publics

Moi j'aurais juste une question concernant le numéro 18. Le compte 3189.00 CHF 349'000.- budgétés. J'aimerais savoir à quoi cela correspond cette augmentation de CHF 170'000.- pour « Autres prestations de tiers ». S'il y a une augmentation de vélos ou autres ? Le compte 18, 182, 3189.00 « Autres prestations de tiers » CHF 349'000.-.

182 Vélos en libre service

3189.00 Autres prestations de tiers

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

J'avais une question justement sur ce même compte. Alors peut-être que cela répondra à M. Forestier, il s'agit de la communication qu'on a eue récemment. Donc les Verts sont heureux de voir l'offre des vélos en libre-service se développer à Yverdon. Nous nous réjouissons de voir le nombre de vélos à disposition doubler et l'implantation de dix nouvelles stations sur le territoire communal.

Pour financer ces infrastructures, le compte 182.3189.00 passe donc de CHF 170'000.- à CHF 349'000.-. Soit une augmentation de CHF 179'000.-. Cette somme inclut le montant de CHF 90'000.- pour l'acquisition de nouveaux vélos.

Pour les Verts, comme pour la Commission des finances, il s'agit d'un investissement qui doit faire l'objet d'un préavis en bonne et due forme pour permettre au Conseil de se prononcer en toutes connaissances de causes et de soutenir activement le projet municipal en le régularisant.

J'aimerais donc savoir pourquoi notre Conseil n'a pas pu se prononcer sur cet objet et pour quelle raison la Municipalité s'accorde des droits qu'elle n'a pas ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je n'ai pas bien entendu la fin. Non, je vous chicane.

Les vélos en libre-service, nous avons voté en 2010. Nous avons passé par un préavis pour savoir si nous acceptions d'avoir des vélos en libre-service. Donc en fait, il y a eu un débat sur les vélos

en libre-service et donc le Conseil communal a donné son accord de ce côté-là. Ensuite de cela, il appartient à la Municipalité de modifier ou de compléter le réseau de vélos en libre-service.

Alors comme chaque année, nous avons des montants pour entretenir, rénover ou mettre des stations supplémentaires. C'est ce que nous avons fait avec une particularité cette année, c'est que nous avons changé de prestataire. Nous avions, vous le savez avant, le prestataire qui s'appelait « Publibike ». Et puis au bout de dix ans, le contrat est arrivé à échéance. Nous avons considéré qu'on pouvait avoir des prestations différentes que ce qu'il nous offrait au dernier moment. Il suffit de voir par exemple derrière le château que sur sept râteliers de vélos, il y en a trois qui ne fonctionnent plus. Les pièces de rechanges sont introuvables et donc de toute façon, on doit rénover notre parc de vélos en libre-service.

Et donc la Municipalité a validé un rapport du service de la mobilité qui dit que nous allons mettre, vous l'avez dit, des râteliers supplémentaires. Nous allons doubler l'offre de vélos comme on pouvait faire chaque année jusqu'à maintenant sans passer par un préavis. C'est donc une suite de ce travail-là avec une amélioration de la prestation, puisque nous allons aussi avoir des cadenas que nous allons pouvoir ouvrir avec une application mobile et donc n'importe qui pourra, pour autant qu'il ait cette application bien sûr, louer un vélo pour une heure, un jour, etc. Donc une facilité.

Une facilité aussi pour les touristes, puisqu'ils n'auront pas besoin d'aller chercher des cartes, soit à l'office du tourisme, soit dans le Service de Police. Donc beaucoup plus de souplesse. Ces éléments-là existent dans d'autres villes évidemment. On peut citer : Neuchâtel, Le Locle, Sion, Genève, Vaduz ou d'autres grandes communes, ou grandes villes d'Europe.

Donc la Municipalité a décidé que ce soit le Service de la mobilité qui allait reprendre cette prestation avec cette prestation de l'application mobile « Donkey » qui vient du Danemark. Et avec Caritas. Et donc cette collaboration tripartite va se faire ainsi.

Donc pour en revenir à la question de base et bien, évidemment, les vélos étant dans un état de délabrement avancé, il faut en acheter et donc cela passe bien par le budget, puisqu'on a l'autorisation de mettre en place des vélos en libre-service.

Et puis pour ce qui est de la question pourquoi nous n'avons pas passé par un préavis, c'est donc simplement parce que c'est une suite de prestation que nous avons donné, que vous nous avez donné comme autorisation et que nous continuons à développer et on espère que vous allez continuer à suivre la Municipalité dans cette voie.

Je vous remercie.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Sous la rubrique 611 « Coût de la Police Régionale », il y a trois comptes qui m'intéressent, c'est le 3091.00 « Frais de formation » qui nous apprend qu'il y a un écolage pour trois aspirants assistants de sécurité publique. Un peu plus bas, le 3116.00 qui est de l'achat de matériel spécialisé pour CHF 165'000.- et on peut voir sur la même ligne qu'en 2018, il y avait eu CHF 254'000.- pour cet achat. Et puis le 3156.00, un peu plus bas, qui est l'entretien de cet équipement et du matériel spécialisés.

Alors je me suis étonné à l'intérieur de notre groupe de ce montant qui me paraissait très élevé pour trois aspirants. Je ne sais pas combien il y aurait éventuellement d'aspirants de Police, mais en tout cas, on sait qu'il y a trois aspirants de sécurité publique concernés. Qu'est-ce qu'il y a comme matériel qui coûte aussi cher que cela ? Merci.

61 Corps de police

611 Coût de la Police
Régionale

3091.00 Frais de
formation

3116.00 Achats de
matériel spécialisé

3156.00 Entretien
d'équipement et de
matériel spécialisés

613 Parcs

4272.00 Redevances
d'utilisation places de
parc

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Ma question concerne en page 90 le poste 613.4272.00 « Redevances d'utilisation de places de parc » CHF 4'450'000.-. Nous avons adopté le mois dernier le règlement de Police qui, dans son article 33 alinéa 3, précise que le montant des taxes pour le stationnement, je résume, doit servir à l'aménagement de l'entretien, le contrôle de la location des surfaces de parcage ainsi que le financement de toutes mesures propres à favoriser le transfert d'un mode de transport à l'autre.

Donc ma question est la suivante : j'imagine que pour le budget 2020, cet article tout récent du règlement de Police n'a pas été pris en compte. Mais quelles sont les intentions de la Municipalité pour les budgets ultérieurs concernant l'affectation des redevances d'utilisation de places de parc aux buts qui sont mentionnés dans cet article ?

Je vous remercie.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

611 Coût de la Police
Régionale

3156.00 Entretien
d'équipement et de
matériel spécialisés

Ma question concerne le même compte que mon préopinant M. COCHAND, c'est-à-dire le numéro 3156.00 à la page 88 concernant « l'entretien d'équipement et de matériel spécialisés ». Dans les remarques, on peut lire que c'est le remplacement de matériel pour un radar mobile selon certaines exigences METAS et la mise à jour des licences vidéo.

Alors je voulais juste savoir si cela concernait en fait le radar qu'on avait acquis en 2011, soit dans le préavis PR11.32PR, car dans le préavis, il était prévu qu'il y ait quand même un contrat d'entretien, c'est-à-dire avec de la mise à jour des logiciels typiquement. Donc je voulais juste savoir si cela avait un lien, puisqu'on parle de remplacement pour un radar mobile alors je ne sais pas si c'est lié ou si c'est simplement une mauvaise interprétation de ma part.

Je remercie la Municipalité pour ces précisions.

M. le Président Christian WEILER :

Nous allons prendre toutes les questions pour ce poste et nous laisserons quelques minutes à la Municipalité pour répondre.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'ai une question qui concerne l'effectif des ASP. Je rappelle que les ASP ne sont pas des policiers avec certificat fédéral. Ce sont en somme des gardes de parc ou des gardiens - je dirais - de l'ordre public. Ils n'ont pas la force publique, ils ne sont pas armés.

Vu qu'on a dépensé en quasiment trois ans CHF 686'000.- pour les frais de formation dans le domaine des gens en uniforme, j'aimerais savoir quel est l'effectif des ASP 2017, 2018, 2019 et où on trouve les salaires parce qu'il y a tellement de postes, traitements et autres.

Est-ce qu'ils font partie de la Police administrative ? Est-ce qu'ils font partie du corps de Police lui-même ? Parce qu'on est là dans quelque chose qui ne ressort pas de la force publique.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

616 Amendes

4370.00 Amendes

Alors oui, ma question concerne le poste numéro 616 sur la question des amendes 4370.00. Je constate qu'il est prévu une hausse supplémentaire de l'encaissement des amendes de stationnement. Alors je m'étonne parce qu'il me semble qu'on était déjà très performants à ce niveau-là et les gens ont l'impression de se faire de plus en plus taxer extrêmement vite notamment sur la moindre manifestation ou chose comme cela. Et cette Ville devient assez implacable avec les automobilistes, ce que je trouve regrettable.

Est-ce qu'on est en train de faire un concours avec les villes de gauche dans la persécution des automobilistes ? Je m'inquiète un petit peu et je dois dire que j'espérais qu'on soit un peu plus

compréhensif à ce niveau-là et qu'on n'en vienne pas, comme dans certaines villes déjà maintenant, on commence à se faire taxer à trois minutes de dépassement à peine. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors 611 page 88, 3091.00 « Frais de formation ». C'est marqué d'une façon un peu raccourcie « écolage pour trois aspirants d'ASP » effectivement mais ça représente CHF 39'000.-. Donc une formation d'ASP est de CHF 13'000.-. Trois aspirants : CHF 39'000.-. Une formation de policier c'est CHF 55'000.-. Donc 13/55, cela c'est le ratio. Et donc dans ce compte-là, il y a en plus que les années précédentes $3 \times 13 = 39$.

Autrement, il y a toutes les formations, alors je vais peut-être vous passer, pas vous faire la liste mais je vais vous en donner quelques-unes quand même. Il y a les formations pour adultes, cela me fait rire parce que c'est marqué adultes. C'est quand même mieux mais enfin bon, voilà. *(Rires)*. Je vous dis ce qui est marqué. Des cours ISP, des cours pour munitions, formation continue pour les conducteurs de chiens, la circulation, séminaires d'officiers de Police, formation crescendo, formation de base, formation crescendo, ISP, abonnements au centre de tirs, moniteurs en sécurité personnel, FOCO, etc., etc. Il y en a une page complète. Donc c'est toutes les formations du système de Police qui sont sous le 3091.00.

Pour le 3116.00 « Achat de matériel spécialisé ». Alors on peut aussi y aller un petit bout. Il faut équiper les aspirants de Police. Alors cela c'est facile, évidemment. Ensuite de cela, il y a : acheter une tenue pour des ASP qui vont en scooter. Voilà. Des gilets de transport, des motards, des cyclistes, des conducteurs de chiens, des tenues Unimatos, pulls, pantalons, vestes, gilets, etc. Entretien des armes, de la munition, du matériel d'entraînement, sports de combat, softair, spray inerte, du matériel PST, des boucliers balistiques, du matériel pour les officiers, des pistolets, des armements, etc., etc. Donc c'est du matériel classique.

La Municipalité n'est jamais rentrée dans ce détail-là parce qu'on est bien emprunté de savoir s'il y a le nombre de bottes nécessaires. Alors évidemment, si on voyait des policiers déséquipés ou à pieds-nus, on se poserait des questions mais on considère que la liste qu'ils nous mettent doit être certainement juste. Et donc on valide que ce soit du bonnet, aux gants, aux bottes et au nombre de cartouches, sans trop regarder le détail considérant qu'on a à faire à des professionnels. Cela c'est pour la liste qui s'appelle « Achat de matériel spécialisé ».

Après si on passe au 3156.00. Nous avons : maintenance d'application métier Police, maintenance du système d'aides à l'engagement, maintenance des vidéos surveillances, maintenance SharePoint, je ne sais pas ce que c'est, contrat entretien radars mobiles, étalonnage annuel des radars mobiles, batteries de réserve, licences, maintenance, maintenance, maintenance, toute une série de licences et de connexions et de licences vidéos jusqu'au remplacement des plaques de la sonde radar. Donc du matériel qui sert à pouvoir exercer leur profession.

Je continue. Le 4272.00 redevance d'utilisation de place de parc. Sauf erreur c'était M. le Conseiller GUILLARD qui disait, en regard du nouveau règlement de Police, et bien on devrait, vous pouvez juste me poser la question parce que je ne suis pas sûr de l'avoir précisément en tête ?

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Volontiers, la question était de savoir si cette taxe qui est censée être affectée, soit à l'aménagement, l'entretien, le contrôle ou la location de places de parc, soit à des mesures d'un mode de transport à l'autre ? Il était prévu de mettre en place un fonds ou un mécanisme qui vérifie l'affectation de cette taxe.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

M. le Boursier me dit que ce n'est pas une taxe qui est affectée. Par contre, ce que je pense, c'est qu'en fonction de votre remarque on va voir la cohérence avec le nouveau règlement de Police. Je pense que je vais vous répondre cela comme ça.

Et puis, le 616, M. Ramchurn, 616.4370.00 « Les Amendes ». Alors on se rend compte qu'au revenu 2018 et bien, on était CHF 1'817'000.-. Il y a deux éléments qui ont fait dire à la Municipalité qu'on allait mettre ce chiffre de CHF 1'900'000.-. Il y a en regard des comptes et puis en regard de la situation des rentrées sur les amendes. Alors il n'y a pas un focus sur les amendes contrairement à ce qu'on entend de temps en temps en disant on met un quota par policier. On a entendu ce genre de choses ou pire, ils sont payés au résultat évidemment.

Alors pour avoir une amende, il faut être en infraction. Donc évidemment si les gens sont, disons, peu respectueux des règles, des usages et de la signalisation, c'est possible qu'ils choppent une amende. À moins de passer entre les gouttes. Par contre, il est d'usage d'avoir normalement un temps et de ne pas faire un petit temps d'adaptation et donc de pas regarder comme dans de célèbres bandes dessinées que le parcomètre tape, disons, dans la zone rouge pour amender les gens. Donc ce n'est pas l'esprit, par contre si ce poste-là devait s'avérer être moins rentable entre guillemets que ce qui est marqué au budget, ça veut dire que, peut-être, il y a une amélioration de la situation globale et donc ça pourrait que nous satisfaire.

Et puis le nombre d'ASP à un moment donné, les ASP au niveau de la Ville sont de 10.7 ETP en 2020 au point 611.3011.00.

Et puis à PNV, on a aussi 29 policiers en classe 5 qui sont d'un niveau salarial des ASP. Donc des gens qui débutent certainement et qui ont donc un niveau salarial similaire, parce qu'on a entendu qu'un ASP coûtait moins cher qu'un policier, ce qui n'est pas toujours le cas. Certes en début de carrière, c'est possible.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

C'était un constat que je souhaitais avoir. Moi, je m'inquiète quand même beaucoup de la pression qu'on met sur les automobilistes. Je rappelle que nous sommes une région, une région de 90'000 habitants, une ville de 30'000 habitants, une zone de chalandise calculée par les grands commerces de 90'000 habitants, c'est-à-dire 60'000 habitants autour de la Ville, dans les environs, soit dans les - à peu près - 15 à 20 kilomètres alentours, qui fréquentent notre Ville.

Or la pression qui est faite sur les automobilistes - parce que je rappelle quand même que tout le monde n'a pas les bus Travys à la porte - on a quand même un problème. Et je pense - quand je vois les augmentations de tous les quotas d'amendes qui sont dans le budget 2020, il y a des endroits où on a le double de l'année précédente, des endroits où on est, je n'ai pas fait le total mais je pense qu'on doit être à CHF 6'000'000.- d'encaissements, pas loin en tout cas.

Et cela m'inquiète quand même, parce que je pense que ce n'est pas une manière de traiter ses clients, parce que les gens qui viennent à Yverdon, ce sont des clients. Ce n'est pas des gens qui viennent pour se parquer de manière éhontée, un peu n'importe où, dans des zones de non-droit. On est là dans une frange de personnes qui viennent à la Ville parce qu'elles n'ont pas le choix, elles y ont leurs médecins, elles y ont leurs fiduciaires, elles ont leurs enfants qui y viennent à l'école ici ou qui doivent aller chez le dentiste. Et à cela, je pense quand même qu'on doit faire très attention.

Nous n'avons pas bonne réputation. Non plus auprès des Yverdonnois. Et quand on est Conseillère communale, ou Conseiller communal bien sûr (ce n'est pas limité aux Conseillères bien sûr), on fait souvent des parages de services. Par exemple quelqu'un veut aller chez lui, veut simplement décharger une caisse devant chez lui, il n'a pas posé sa voiture, ouvert son coffre, a été porté sa caisse de pommes, il y a déjà un ASP qui est sur le trottoir en train de lui dire : « qu'est-ce que vous faites là ? ». Pour moi, il y a quand même un problème de gestion politique du parage - de ce qui est tolérable et de ce qu'il ne l'est pas.

La même chose avec certains radars : ils ne sont pas dans des zones où l'accidentologie est élevée. Parce qu'on n'a pas, et c'est une prochaine préoccupation, je vais demander qu'on nous donne l'accidentologie de la ville, parce que dans une zone à risques, il est normal qu'on contrôle la vitesse des véhicules. Mais à certains moments, on voit bien que ce sont des zones complètement désertes... c'est tellement facile ! Je trouve que c'est quand même un peu inquiétant... Ce sera ma dernière remarque : je constate que le budget de la Police est plus grand que celui de Jeunesse et Cohésion sociale. J'ai dit.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors on ne va peut-être pas partir dans un débat philosophique mais enfin quand même, nous avons mis en place des zones de macarons, nous avons mis en place des restrictions pour faire en sorte que les habitants puissent parquer dans le périmètre immédiat de leur zone d'habitation. Et donc pour que cela marche, il faut bien faire respecter ces éléments-là.

À partir du moment où nous avons lancé, déjà sous l'ancienne Municipalité, une réglementation qui était sur l'hypercentre et puis après, évidemment, qui s'est reportée sur les autres zones de la Ville. Et bien, il faut bien qu'on se donne les moyens de faire respecter ces mesures-là, autrement ça ne tient pas la route. Alors on ne peut pas mettre en place des règles et demander aux policiers qui passent sans les faire respecter et en fermant les yeux.

Ce qu'on peut demander, c'est d'avoir de la tolérance. De la tolérance pour celui qui décharge, pour celui qui dépasse de quelques minutes. Et bien ça c'est peut-être des messages, non ce n'est pas peut-être, c'est des messages que la Municipalité, celle-ci et celle d'avant d'ailleurs, je tiens à le dire, a toujours essayé d'exprimer au niveau de la Police. Alors souvent on me rétorquait : « mais c'est quoi la tolérance ? » Parce que la règle c'est la règle. Et ça c'est difficile, effectivement, pour des fois des gens, des policiers qui sont, simplement par mission, délégués à faire respecter, disons, la réglementation.

Mais on ne peut pas demander de mettre des règles en place et de ne pas appliquer pour des raisons commerciales et autres. Accessoirement quand je vais quelque part, je m'intéresse de regarder s'il y a des parcomètres si je vais en voiture et puis je m'adapte à la situation comme tout un chacun. En sachant que si je dépasse ou si je ne mets pas d'argent, et bien je prends un risque qui peut déboucher sur des amendes. Alors évidemment si les agents sont en sous-effectifs, vous pouvez vous parquer comme vous voulez, de toute façon, on s'en fout puisqu'on n'a pas de risque. On n'est plus dans cette situation-là.

Et puis pour ce qui est des radars qui sont mis dans des zones accidentogènes ou non, la Municipalité est rarement intervenue sur des positions de radars, parce qu'on trouve que c'est un boulot de spécialistes. Ou alors parce que quelqu'un, vous, ou quelqu'un d'autre nous dit : « et bien dans cette rue, ça va beaucoup trop vite ». Vous faites des fois ces remarques aussi ici où des fois des espèces d'allumés et des cinglés qui font partir des voitures au quart de tour dans des boucans d'enfer. Donc c'est normal qu'on s'occupe de ces cas-là.

Donc on n'est pas policier, je ne suis pas policier et donc nous ne donnons pas des instructions à ce niveau-là mais peut-être qu'une fois, on pourrait, disons, ouvrir un débat sur le secteur Police avec les cadres de la Police et puis qu'ils vous entendent au même titre qu'hier, on a entendu les gens, la population dans le secteur des transports publics. Je vous propose par contre, évidemment, pour ce qui me concerne, d'arrêter peut-être ce débat à ce niveau-là mais reste à disposition évidemment si vous avez envie de poursuivre ce débat maintenant ou même plus tard.

M. le Président Christian WEILER :

Effectivement, nous sommes au poste 61 « Corps de Police » au budget. Ce n'est pas le lieu et le moment de faire l'organisation de la Police mais de parler du budget, je cède la parole dans ce sens et dans cet esprit au Conseiller Ruben RAMCHURN pour une courte intervention. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je serai très bref. Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. J'entends son message et la remarque concernant la tolérance et je pense qu'une bonne manière d'exprimer la tolérance, c'est de prendre l'exemple des cyclistes envers lesquels on est très tolérants et indulgents. Et je pense que cela pourrait être une sorte d'exemple pour montrer un petit peu la tolérance qu'on attend avec les automobilistes qui se parquent des fois devant chez eux ou qui dépassent légèrement un temps de parking. Merci.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

15 Service de la culture

151 Echandole

3102.00 Livres, journaux,
annonces et promotion

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

En page 99 tout en haut, sous 151 « Echandole », position 3102.00 « livre, journaux, annonces et promotion » pour CHF 80'000.-. J'aurai voulu sans doute connaître un tout petit peu quel était le contenu de cette position s'il-vous-plaît.

152 Direction du Service
de la Culture

3653.03 Amalgame

Mme la Conseillère Léa ROMANENS :

Mon intervention porte sur la page 102 au poste 152.3653.03 Amalgame. En début de semaine nous avons appris que la Commune et le Canton donnaient une aide exceptionnelle supplémentaire à l'association Game, soit CHF 30'000.- de la part du Canton et CHF 20'000.- de la part de la Ville, dont CHF 10'000.- déjà budgétisés. Nous sommes heureux que la Commune ait ré-ouvert son porte-monnaie autour de cette entité importante et cela avec l'aide du Canton.

Nous relevons ici que l'indignation suscitée après la sortie du budget et la non-prise en compte des demandes de l'Amalgame a finalement été écoutée, que ce soit via cet amendement des partis de gauche ou via la pétition du Conseil des jeunes. Néanmoins, l'aide accordée ne couvre pas les besoins de l'association. Alors que celle-ci demandait initialement une aide de CHF 80'000.-, elle avait besoin d'un socle minimal de CHF 60'000.- pour pérenniser sa situation. Ce chiffre ne tombe pas de nulle part. Il correspond au travail bénévole des employés et employées effectué pour faire tourner la salle. Il manque donc CHF 10'000.-.

Cette aide supplémentaire aurait pu venir de la Commune et pour plusieurs raisons : parce que notre aide aurait été égale à celle du Canton ; parce que de donner CHF 10'000.- de plus aurait été une mesure véritablement durable et efficace et non pas quelque chose de timoré-raboté qui ne résout pas complètement la situation. Ce n'est pas ce que l'on peut espérer d'une politique financière durable, efficiente et efficace ; parce que CHF 10'000.- de plus aurait montré l'attachement véritable de notre Commune à ce haut lieu de la culture pour les jeunes qui, rappelons-le, n'ont que très peu d'endroits pour sortir.

Rappelons aussi que l'Amalgame sera, comme nous l'avons voulu dans cet organe, une entité forte et centrale de Sports 5 ; parce que notre amendement de base portait sur la gratuité du loyer. En effet, verser une subvention pour ensuite en récupérer CHF 42'000.-, soit 30% de la subvention totale n'a aucun sens. On voit ici aussi une inégalité de traitement avec la majorité des institutions culturelles d'importance de notre Ville.

Pour toutes les raisons évoquées, nous, les groupes PS et Verts, en particulier Aurélie Maude HOFER et moi-même, avons hésité, pour ne pas le cacher, à garder un amendement modifié pour aider totalement l'Amalgame.

Néanmoins, nous préférons retirer cet amendement, principalement parce que ces derniers jours, nous avons entendu la pression des partis de droite de couper ailleurs dans le budget de la culture en représailles et c'est ce que nous ne voulons absolument pas. Ce n'est pas une manière de faire que nous tolérons et cautionnons. Nous le retirons aussi par gain de paix, dans un esprit d'apaisement, mais non sans regret et amertume. Merci pour votre écoute.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je vais un petit peu reprendre ce que vient de dire Mme ROMANENS mais vu du groupe socialiste cette fois-ci.

Le groupe socialiste a pris connaissance du communiqué de presse du 9 décembre publié conjointement par le Canton et la Commune, intitulé « Soutien exceptionnel à l'Amalgame », et relayé aussi par la presse locale.

Si nous saluons l'intervention du Canton qui débloque un montant exceptionnel de CHF 30'000.- et celle subséquente de la Commune pour CHF 20'000.-, nous remarquons que ce montant total de CHF 50'000.- n'atteint pas la somme qu'espéraient les responsables de l'Amalgame, c'est-à-dire CHF 60'000.-.

Ces CHF 10'000.- manquants nous causent du souci :

1. Parce qu'ainsi les animateurs de la salle de spectacle ne peuvent pas travailler dans des conditions vraiment idéales, même si elles sont améliorées.
2. Parce que ce montant de CHF 10'000.-, certes considérable pour des personnes individuelles, comme vous et moi, ne constitue qu'une paille dans le budget considéré dans sa globalité, d'à peu près 250 millions, et que nous considérons que la Commune en ce cas fait preuve d'une, restons polis, frilosité certaine.
3. Parce qu'ainsi les autorités politiques donnent un signal tout à fait discutable à la population, à la jeunesse d'Yverdon-les-Bains et de la région, dont nous venons de recevoir une pétition.

Et donc, à cette politique, le groupe socialiste ne saurait en aucun cas s'associer.

Nous serions heureux, qu'en cette période de Noël, la Commune décide spontanément d'augmenter sa participation exceptionnelle au niveau de celle du Canton. Mais, après maintes réflexions, nous nous refusons à déposer une demande formelle d'amendement, que nous pensons vouée à l'échec et qui nuirait très vraisemblablement à la sérénité des débats.

Je vous remercie.

M. la Municipale Carmen TANNER :

Je commencerai juste rapidement par répondre à cette question sur le poste de l'Echandole 3102 comme cela, c'est fait, tout ce qui est fauché est bas. Donc CHF 80'000.- c'est la création de graphisme et de vidéos pour CHF 24'500.-, la production de matériel, essentiellement je crois, de CHF 38'500.-, la diffusion d'affiches, leur pose et la pub dans le cinéma de CHF 7'000.-, ainsi que des actions de médiation de CHF 2'000.-, un partenariat avec la presse de CHF 8'000.- pour un total donc de CHF 80'000.-.

Je reviens donc à l'Amalgame. Nous prenons donc acte, Mme la Conseillère, du retrait de votre amendement. Vous le savez notre situation financière est extrêmement tendue, la Ville a néanmoins accepté de revenir sur sa décision en donnant une aide exceptionnelle de CHF 20'000.-, soit en pérennisant les CHF 10'000.- qui étaient budgétés dans cette édition 2020 du budget mais qui faisaient référence aux 25 ans de l'Amalgame, plus CHF 10'000.- de plus qu'elle rajoute ainsi avec l'aide du Canton qui met CHF 30'000.-. Il faut dire que la Municipalité a notamment été sensible à la démarche du Conseil des jeunes et qu'elle voit l'Amalgame comme un acteur fort du futur pôle Sports 5 et qu'elle tenait à le rappeler.

Le Canton, quant à lui, a relevé la situation d'urgence de ce club qui rentre en résonnance avec ce que vivent les autres clubs vaudois. Cette aide permet d'ouvrir un débat que le Canton souhaite ouvrir au printemps 2020 sur cette thématique et avec les clubs concernés. Nous nous réjouissons donc de ces aides concertées et associées.

J'avais envie de revenir, du moment que j'avais la tribune sur cette thématique, sur le débat de l'Amalgame qui s'est échelonné aussi bien dans la presse que sur les réseaux sociaux car tout a été dit et son contraire. On a entendu beaucoup de bruits sur la situation de l'Amalgame, presque des « fake news ». Ces « fake news » prennent de la place dans ce débat, qui devient émotionnel, alors j'aimerais ici tordre le cou à certaines pollutions. Non, l'Amalgame ne subit pas une mauvaise gestion, non, l'Amalgame ne peut pas être remplacée.

Je commencerai par vous donner deux points du bilan du Service de la culture : tout d'abord l'excellente statistique en termes de fréquentation qui est à la hausse, plus de 20%, soit près de 3'000 spectateurs et spectatrices de plus pour un total de 18'000 en 2018. Et puis cette reconnaissance nationale et internationale : en 2017, l'Amalgame reçoit une récompense du pourcentage culturel Migros et de la fondation Suisa. En 2019, elle collabore avec quelques salles de la Suisse, en Suisse comme le Bad Bonn de Düringen, Südpol de Lucerne, la Cave Douce de Genève et le Zweikommasieben de Zürich. Elles collaborent pour proposer des artistes suisses à la biennale de musique actuelle non moins que Londres.

J'aimerais vous donner ici les raisons de la mauvaise passe que vit actuellement l'Amalgame pour que tout soit dit :

1. C'est l'épuisement de l'équipe. Ses résultats très positifs sont la résultante d'un important travail de l'équipe du Bureau de l'Amalgame qui a travaillé sans compter ses heures. Un engagement pour un total de 2.2 ETP, l'équipe professionnelle a donné 0.8 ETP supplémentaire en 2018 et cela de manière bénévole. L'équipe se retrouve aujourd'hui épuisée.
2. Des finances sur le fil. Les comptes 2018 montrent un déficit de CHF 15'000.-, effectivement, dû en partie à l'augmentation des coûts de production, j'y reviendrai tout à l'heure, et un public plus jeune, qui baisse son panier moyen de rentrées financières.

D'autre part, depuis le début de la professionnalisation de l'association en 2011, la nouvelle équipe a hérité de pertes et de dettes de l'ancienne équipe qui fragilisent encore aujourd'hui les liquidités de l'association.
3. L'augmentation des coûts de production. Les bonnes statistiques de fréquentation cachent une réalité du marché des concerts de musique très difficile. Les groupes d'artistes, n'ayant plus de revenu de la vente de disques, ni de revenu suffisant via le « streaming » comme Spotify, leur seule source de revenu se trouve désormais dans les concerts live et de la vente de billets. Du coup, les prix augmentent, la concurrence acharnée des clubs suisses augmente drastiquement les coûts également. Nous voyons donc une augmentation des cachets des artistes, une augmentation des coûts d'accueil des artistes qui ont des exigences beaucoup plus hautes, toujours plus hautes, une hyper concurrence entre les clubs romands et les clubs suisses.
4. La professionnalisation affirmée du secteur des clubs. L'ensemble des clubs de musique actuelle de Suisse romande fait face aux mêmes défis de professionnalisation. Partout, nous voyons le même effet. En effet, afin de rayonner et d'assurer la qualité de leur programmation, les clubs ne peuvent plus être gérés de manière seulement bénévole. Les enjeux administratifs, économiques, de sécurité, d'accueil du public, de communication, etc. sont tels que les collaborateurs et les collaboratrices doivent nécessairement se professionnaliser pour assurer la place de chaque club dans ce marché. Cette professionnalisation est partout soutenue par les villes. Nous sommes d'ailleurs conscients que, par rapport à d'autres, notre aide est moindre.

J'aimerais aussi relever ici ce qu'a révélé le Canton en venant voir lui-même l'association Amalgame lors de nos tractations, basée sur une analyse d'une rencontre et des documents fournis par l'association. Le Canton relève que l'association est bien structurée, au bénéfice d'une bonne expérience et dispose d'un personnel salarié compétent. Toutefois, certains signes de fatigue, comme je le disais, de lassitude, sont perceptibles tant au niveau du comité que du personnel fixe. Il relève aussi le succès rencontré en termes de fréquentation. Il relève la demande formulée pour une augmentation de subvention qui est documentée et fait l'objet de propositions réalistes. Le

Canton relève le taux d'emploi actuel du personnel engagé par l'association pour gérer les activités de l'Amalgame qui n'est plus suffisant pour assurer une gestion adéquate. Il en découle un fort engagement de toute l'équipe en dehors de leur taux d'activité rémunéré, ces engagements hors contrat pourraient faire l'objet par le personnel de réclamation d'heures supplémentaires à payer. De manière générale, une adaptation du taux d'activité des cinq permanents est recommandée par le Canton.

Une réduction des activités de l'Amalgame a déjà été opérée afin de soulager la charge de travail sur les équipes. Une trop grosse réduction des activités pourrait péjorer l'offre culturelle de ce lieu et détourner une partie du public. Voilà ce que relevait le Canton.

J'aimerais aussi aborder un point qui a été soulevé notamment sur les réseaux sociaux : pourquoi on ne peut pas mettre l'Amalgame au concours et pourquoi la Municipalité ne souhaite pas le faire ? Il y a plusieurs points :

1. Elle ne peut pas être remplacée par une discothèque. D'une part parce que ce n'est pas ce qui fait venir les gens dans ce club. Il faut un réel projet de programmation, de concert avec une adéquation entre le nombre de soirées DJ.

D'autre part parce qu'une discothèque a une vocation principalement commerciale et plus difficilement culturelle. Elle anime certes mais ne promeut pas la création musicale. C'est une autre mission, tout autre. A ce titre, la Ville ne peut qu'encourager le développement de discothèques car il en manque, c'est un fait.

2. L'entité est largement reconnue pour la qualité de sa programmation comme je vous l'ai dit au niveau national et international.
3. L'équipe actuelle, bien en place, a acquis une connaissance unique à la fois des artistes, ainsi que des partenaires locaux, tout autant que de bons contacts dans le reste des clubs romands et du tissu PETZI donc l'association des clubs. Les remplacer serait une énorme erreur, une perte de savoir et de professionnalisme reconnu.
4. Personne d'autre ne peut faire leur travail en ville d'Yverdon-les-Bains. A notre connaissance, aucune association ou institution dans la région n'a leurs compétences et leur réseau.
5. Il y a derrière cette association 102 bénévoles qui permettent de faire tourner le club. C'est une force de frappe unique, énorme, inimaginable à une valeur ajoutée très forte pour la Ville et la Municipalité. La Ville souhaiterait au contraire mieux valoriser le travail de l'ensemble de ces bénévoles qui donnent de leur temps chaque soirée pour faire vivre cette institution.
6. Plus personnel : plutôt que de tuer l'un des rares lieux de vie nocturne pour les jeunes, nous voyons plutôt l'Amalgame, nous la Municipalité, comme la base, le socle pour construire d'autres choses. Bref, ce serait comme un peu se tirer une balle dans le pied.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce débat autour de l'Amalgame.

Merci de votre attention.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Vous le savez, les collectivités publiques jouent notamment le rôle de mécène pour la culture. Ce principe est admis au niveau fédéral, cantonal et communal. Dans le cas qui nous intéresse, à savoir l'Amalgame, il est utile de rappeler quelques chiffres. Tout d'abord, le montant des subventions yverdonnoises, tous services et organisations confondus. Il avoisine les 20 millions de francs par année, démontrant ainsi la générosité de notre Commune à l'égard de nombreuses organisations.

La culture nous coûte quant à elle plus de 8 millions de francs par an, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses, montant qui a augmenté de 25% en quatre ans. Ceci démontre

qu'Yverdon-les-Bains réalise déjà de nombreux efforts financiers pour la culture, s'érigeant ainsi en véritable mécène.

Il est également utile de rappeler que le récent rachat de Sports 5 par notre Commune, décision prise par le Conseil communal, permet de maintenir des activités culturelles à cet endroit de la Ville.

Venons-en à l'Amalgame. Cette association à but non-lucratif se trouve en situation financière délicate et a fait un appel du pied aux collectivités publiques, notamment au travers d'une pétition lancée par le Conseil des jeunes d'Yverdon-les-Bains. L'appel a été entendu et, en ce sens, le groupe PLR et Centre Droite salue l'accord passé avec le Canton, et sa conseillère d'État socialiste, qui permettra à cette association d'octroyer CHF 50'000.- supplémentaires par année durant deux ans, passant ainsi de CHF 170'000.- à CHF 220'000.- annuels. Durant cette période, nous attendons que l'Amalgame se pose les bonnes questions et agisse également de son côté pour augmenter ses recettes financières.

Des pistes existent. On le sait, le prix d'entrée moyen est bas, à savoir CHF 6.80.-, comparativement à d'autres salles de concerts de Suisse romande. Alors soit, il permet à de nombreuses catégories de personnes de se rendre à l'Amalgame, mais il paraîtrait envisageable d'augmenter quelque peu le prix d'entrée moyen, CHF 1.- par exemple, sans péjorer l'attractivité. Le sponsoring peut sans doute être également augmenté, en faisant, par exemple, appel à diverses organisations. Ce travail, il est vrai, demande un effort supplémentaire au niveau de l'association, mais il est indispensable.

Pour finir, il faut être très attentif, dans le cadre de l'octroi de subventions, à veiller à traiter équitablement les différents bénéficiaires. A l'évidence, avec une augmentation de près de 30% de la subventions 2020, l'Amalgame n'est pas à plaindre par rapport à d'autres organisations, quand bien même une mesure exceptionnelle peut être prise en fonction des circonstances, ce qui est manifestement le cas.

Le groupe PLR et Centre Droite a débattu du sujet et s'en tiendra par conséquent à l'accord passé par la Ville avec le Canton et remercie la Municipalité pour les démarches qu'elle a entreprises dans ce sens.

Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER :

Depuis quelques temps déjà, l'Amalgame tirait la sonnette d'alarme. Oui leurs forces vives s'épuisent à petit feu et grâce à cet accord entre le Canton et la Ville, l'Amalgame a de l'espoir de garder la tête hors de l'eau un petit moment, mais jusqu'à quand ?

Personne ne pourra le dire, mais ce qui est certain c'est que si notre Ville avait donné ce petit plus qui leur manquait et qu'elle espérait tant, l'Amalgame aurait sans doute pu respirer et son travail être mieux reconnu. Alors oui cet accord est une première victoire, mais elle restera teintée d'amertume.

C'est bien, c'est beau, mais ça ne suffit pas comme promesse à pérenniser l'association et nous continuerons à être attentifs au devenir de celle-ci. Merci.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Encore quelques remarques sur ce sujet qui n'est pas épuisé.

Je commence par le positif : l'appui du Canton est remarquable à tous points de vue :

- une vision au-delà du Mormont
- un soutien à un lieu de musique actuelle, ce qui est exceptionnel et
- une reconnaissance de la valeur de l'Amalgame et de la qualité de sa gestion.

C'est d'autant plus méritoire que les personnes qui travaillent et s'engagent pour l'Amalgame ont certainement moins d'accès aux réseaux et relais politiques que par exemple S3, Swiss Space System.

J'en viens au négatif :

1. Comme Yverdonnois, je suis un peu mal à l'aise en constatant que le Canton vient au secours de l'Amalgame, pour lui permettre d'équilibrer un peu mieux ses comptes et donc de payer son loyer à la Ville.
2. Dans les discussions autour de ce dossier, j'ai découvert avec stupéfaction combien de personnes avaient une opinion défavorable sur cette salle, sans argument très sérieux. Je n'ai pas de problème avec la critique constructive, mais peine à comprendre un rejet d'une association à but non lucratif.

Je n'en arrive tout de même pas à penser que la présence de l'Amalgame pourrait contrarier ou compliquer les développements de Sports 5 et que ce serait plus facile sans cette salle.

3. Tous partis confondus, nous souhaitons un plus fort engagement politique de la jeunesse.

Le Conseil des jeunes s'est fortement mobilisé pour l'Amalgame. Les jeunes risquent d'être déçus si la seule réponse qu'ils reçoivent, c'est que la Ville fait un petit effort supplémentaire, mais pour les deux prochaines années seulement. Alors qu'on vient de faire un cadeau sans limite de temps aux plus de 65 ans, toutes et tous, en les exonérant de la moitié de la taxe déchets.

En conclusion, je me permets donc d'inviter la Commission des pétitions qui, sauf erreur, pour la première fois de son existence devra proposer une réponse aux vœux de plus de 5'000 signataires de traiter cette pétition avec beaucoup de soin et d'attention, notamment :

- En accueillant une forte délégation des pétitionnaires
- En faisant le bilan de ce que l'Amalgame apporte à la Ville et à la région
- En demandant au canton son avis sur l'Amalgame
- Et en vérifiant quelles associations sportives et culturelles bénéficient de loyers ou de droits de superficie gratuits de la part de la Ville et en veillant donc à une claire égalité de traitement.

Je vous remercie.

M. le Président Christian WEILER :

Nous laisserons la Commission des pétitions, si elle est saisie du dossier, gérer ce dossier à sa convenance. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je salue cet accord avec le Canton concernant l'Amalgame qui va permettre certainement de donner de l'air, tout en permettant une période d'évaluation. Je vois que certains auraient voulu qu'on fasse plus. Je pense que cette forme d'aide sera certainement meilleure puisqu'une aide sur le loyer aurait ouvert la question sur les recettes faites du loyer. Ensuite, est-ce qu'elles auraient dû être rendues ou pas ? En principe elles auraient dû être rendues. Et là moi je pense que sur la partie qui reste, c'est en même temps un encouragement probablement pour l'Amalgame pour essayer de faire plus de partenariats pour ouvrir d'autres week-ends. Il y a des week-ends où actuellement ce n'est pas ouvert ou peut-être baisser les prix de location pour faire d'autres soirées, que ce soit des soirées DJ ou comme ça, les week-ends où ce n'est pas ouvert pour permettre plus de week-ends d'ouverture.

Je pense que certaines choses ont été mal comprises. Il n'a jamais été question d'en faire une discothèque mais par contre, des week-ends où l'Amalgame est fermée ou alors simplement après des concerts, autant qu'elle offre ce type de soirées à disposition de la vie nocturne yverdonnoise. En plus des concerts, c'est-à-dire que si l'Amalgame veut faire plus de recettes, il faut, ou faire

plus d'ouvertures ou essayer d'avoir quelque chose de peut-être plus dynamique et puis être plus ouverts à diversifier l'offre, donc que l'Amalgame grandisse.

Maintenant concernant la question de l'appel d'offres ou pas, je suis un petit peu surpris de ce type de réponses puisque finalement, en même temps, que ce comité soit fatigué, épuisé ou comme cela, je pense qu'ils ont encore des ressources. Mais si on fait un appel d'offres et puis on définit un cahier des charges, on y met ce qu'on veut, ce qu'on veut organiser comme concerts et puis après finalement il n'y a rien, si effectivement, il n'y a aucune autre association qui peut répondre à ce cahier des charges et bien c'est la même qui l'a, donc finalement il n'y a aucun risque dans ce cas-là à ouvrir la procédure et cela apporte juste plus de transparence et puis une impression d'équité puisque finalement si un autre collectif voulait tenter sa chance, il pourrait le faire et puis s'il n'y en a pas, il n'y en a pas. Il n'y a qu'un seul qui se porte candidat et c'est le même qui conserve la salle. Voilà. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

La notion de l'ouverture de la prestation l'Amalgame n'est pas à l'ordre du jour, nous sommes toujours bien sur le budget, je vous remercie effectivement d'amener des éléments en lien.

M. le Conseiller Olivier JAQUIER :

Les deux Conseillers qui avaient l'intention de déposer un amendement sur le budget au niveau de l'Amalgame ont eu la politesse et la sympathie de nous transmettre cet amendement en amont, on les remercie et la Commission des finances s'est également penchée sur ce dossier. Elle a regardé uniquement le volet financier. On a fait abstraction de certains éléments et on a demandé des chiffres, on a regardé les comptes 2016, 2017 et 2018.

On a demandé le nombre de spectateurs et je relève que Mme la Municipale a tout à fait raison puisqu'en 2016, nous avions 13'774 spectateurs et en 2018, 18'056 donc une forte hausse des spectateurs, c'est très bien. Mais pour être plus complet pour une information que tout le Conseil ait, le prix moyen des places : en 2016 c'est CHF 10.90 et en 2018 c'est 6.66. Je tiens juste à donner ces précisions pour que tout le monde ait la même information. Voilà.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

M. le Président je vous rassure je vais apporter de nouveaux éléments, quelques éléments comparatifs. D'abord, en réponse à M. le Conseiller Maximilien BERNHARD qui disait que la subvention ou le financement augmentait d'un tiers. En ce qui concerne la Commune puisqu'évidemment le Canton vient à la rescousse mais on doit quand même regarder ce que nous votons dans le budget. En ce qui concerne la Commune, la subvention augmente de CHF 20'000.- Elle passe donc de CHF 170'000.- à CHF 190'000.-, ce qui ne fait pas un tiers.

En ce qui concerne le retour sur investissement, je souhaite rappeler qu'une étude publiée par le Canton du Valais, qui je crois a été rappelée lors d'un dernier Conseil, montre que le secteur est profitable et que CHF 1.- d'argent public investi en rapporte CHF 2.- à CHF6.- selon les segments et pour comparer cet amendement qui n'en est plus un, qui aurait permis de rembourser ou de ne pas faire payer une location de salle à cette institution, ce qui est généralement la pratique, ce qui aurait coûté CHF 20'000.- à notre budget.

Je mets en élément de comparaison deux éléments que nous avons adopté plus tôt donc CHF 20'000.- pour une assemblée générale et CHF 20'000.- pour que la Municipalité retourne à Collesano si j'ai bien compris. Merci.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

L'équipe de l'Amalgame, épuisée, a appelé au secours. Son appel a été entendu par le Canton qui a affrété un navire de sauvetage. La Municipalité a été invitée à participer à l'opération. Notre Syndic qui, à mon avis, y a participé pas vraiment de bon cœur, leur a lancé une bouée, mais une

bouée à moitié dégonflée. Ainsi, ce sauvetage laissera l'équipe certes épargnée par la noyade, mais toujours à la limite de l'asphyxie.

Il aurait suffi de CHF 10'000.-, soit 0.003% du budget de la Ville d'Yverdon pour permettre à l'équipe de l'Amalgame de surnager, retrouver de l'énergie et poursuivre sereinement sa mission au Service de la culture et de la jeunesse d'Yverdon. Les milliers de nos concitoyens qui ont signé la pétition, j'en suis sûre, attendaient mieux de leur Municipalité.

Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF :

J'aimerais rebondir sur les propos de Mme TANNER qui mentionne l'importance du soutien de notre jeunesse, ce que je partage, bien entendu, et cela contrairement aux propos de ma préopinante Léa ROMANENS qui mentionne que le soutien à la jeunesse est réservé exclusivement à la gauche, ce qui n'est pas le cas.

Donc j'aimerais faire une remarque d'ordre général sur le budget de la culture. Je constate que la Ville est généreuse en matière culturelle, puis je m'en réjouis et on note même une augmentation de près de CHF 600'000.- depuis 2018 pour la culture et je trouve qu'à Yverdon, on a beaucoup de chance. Mais je constate aussi avec un peu de regret, et cela concerne essentiellement les chiffres 150 à 155, qu'une bonne partie de ces augmentations est attribuée à ceux qui en sont déjà les plus grands bénéficiaires et cela depuis des années. Et je vois aussi que pour d'autres bénéficiaires leur budget reste très important, voire même en légère hausse d'années en années, sans pour autant qu'ils développent leurs prestations, ils sont un petit peu, pour certains, même arrivés à leur vitesse de croisière. Et cela me fait penser à des acquis qui perdureraient au fil du temps et qui ne seraient pas interrogés.

Or nous vivons dans une société qui change dans un monde agile où il s'agit régulièrement de s'interroger et de reconsidérer les choses, y compris les budgets, que ce soit celui de la culture ou ceux des autres dicastères. Et il n'est pas interdit d'ajouter de l'argent d'un côté et de le soustraire ailleurs, voire de le distribuer différemment. Aussi, c'est plutôt un vœu que j'émet, le vœu que notre Commune, pour les prochains exercices budgétaires, reconsidère certains acquis, ose ajuster ses allocations, en fonction de l'évolution de notre société et s'ouvre davantage à de nouveaux besoins ou de nouvelles propositions émanant de nos citoyens et notamment de nos jeunes. Voilà, merci.

M. le Président Christian WEILER :

Nous avons le développement d'un plan culturel sur lequel nous aurons encore largement le temps de nous exprimer, je vous rappelle et c'est mon rôle, que nous sommes bien au budget, je vous demande de restreindre vos interventions sur ce point-là.

Quelques personnes ont encore demandé la parole pour de nouveaux éléments.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Bon, je crois qu'il y a déjà beaucoup de choses qui ont été dites. C'est vrai que moi ce qui me gêne un peu mais d'autres l'ont dit avant moi, c'est que finalement pour CHF 10'000.-, enfin, ce qui avait été annoncé d'abord c'était « on a besoin de CHF 80'000.- mais au moins CHF 60'000.- pour pouvoir s'en sortir » finalement on en donne que CHF 50'000.-. Donc c'est assez logique que finalement les groupes qui souhaitent soutenir cette institution partent dans l'idée de déposer un amendement. Du coup à partir de là, tout s'est embrayé, une espèce de mécanique qui visait un peu à torpiller cette proposition et puis là-dedans, tout y est un peu passé.

Donc on a eu des représailles sur le reste du budget et puis on a même entendu dire que l'accord entre le Canton et la Commune pourrait être menacé par cet amendement au budget. Alors ça c'est faux, c'est totalement faux parce que j'en ai discuté avec la Conseillère d'État pas plus tard qu'hier, elle m'a confirmé qu'eux n'avaient aucun souci avec un éventuel amendement au budget, la seule chose qui pourrait éventuellement torpiller l'accord, c'est finalement que la Municipalité ne

verse pas les CHF 20'000.- convenus, auquel cas évidemment c'est assez logique que le Canton se pose la question de savoir s'ils vont verser leur part à partir du moment où la Commune ne le ferait pas. Donc c'est le seul cas de figure où finalement l'accord pourrait ne pas être respecté.

Alors là je poserai la question suivante à la Municipalité : était-ce son intention ? Est-ce qu'elle aurait, effectivement, renoncé à verser ce montant si nous avions, finalement, disons déposé cet amendement ? Voilà. Bon alors, finalement, très courageusement, nous allons retirer les amendements, ce qui, finalement, est un peu comme si on déclarait forfait avant même de pouvoir jouer le match, mais bon, dans le fond, j'avais un peu peur qu'il n'y ait pas de débat. Finalement ça me fait un peu sourire parce qu'avec ou sans amendement le débat aura eu lieu de toute manière.

Je terminerai par deux choses : il y en a une, je l'ai déjà dite, c'était ce qui concernait la discussion avec la Conseillère d'État donc l'accord ne risquait rien et la deuxième chose c'est un peu à l'image du colibri, vous savez dans l'histoire de l'incendie qui, finalement, prend son petit morceau de flotte et puis on lui dit « mais ça ne sert à rien » puis il dit « je fais ma part ». Alors moi j'annonce très clairement ce soir que je donnerai CHF 100.- à l'Amalgame et pis si chaque Conseiller fait pareil et ben les CHF 10'000.- ils y seront. Voilà.

M. le Président Christian WEILER :

Merci M. le Conseiller pour votre générosité.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

L'action du Canton a été louée, effectivement elle est très louable, donc on vous rappelle qu'ils vont verser CHF 30'000.- par année pendant deux ans. Par contre il a été regretté que la Commune ne se montre pas aussi généreuse. Et je trouve cela particulièrement ingrat. La Commune ne verse pas CHF 30'000.- mais CHF 190'000.- cette année, l'année prochaine et elle a versé CHF 170'000.- durant les précédentes années.

Si on prend sur, peut-être, la législation, le Canton aura versé CHF 60'000.- et la Municipalité, la Commune pas loin de trois quarts de millions. Alors je trouve que c'est un petit peu ingrat et injuste vis-à-vis du contribuable yverdonnois ce genre de remarques.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Il y a eu des chiffres qui ont été énoncés : augmentation de 25% du budget total de la culture, CHF 600'000.- rien qu'une année. Donc j'invite gentiment Mme la Municipale de la culture de nous expliquer plus en détail en quoi cela concerne vraiment ces soi-disant augmentations de 25% du budget de la culture. Parce que je pense que cela va être utile pour tout le Conseil communal ici et aussi pour les personnes qui nous écoutent à la télé. C'était ma première demande.

Et la deuxième demande : vu qu'on nomme quand même la totalité de la gentillesse de la Commune envers ce centre-là culturel, ce serait quand même pas mal, en étant la deuxième ville du Canton, de se comparer un petit peu avec d'autres centres culturels comme celui de Neuchâtel, comme celui de Lausanne, comme celui de Montreux et voir vraiment quel effort pour quel retour est fait aussi en comparaison intercommunale par exemple. Merci beaucoup.

M. le Président Christian WEILER :

Nous avons encore deux interventions avant que je cède la parole à la Municipalité qui veut s'exprimer encore.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

J'aimerais rebondir uniquement sur le plan financier, par rapport notamment aux propos du Président de la Commission des finances. En fait la situation pour moi elle est assez simple. On a

une association en difficulté qui demande l'aide des pouvoirs publics. Les pouvoirs publics lui accordent les 5/6^e enfin cela fait carrément le 80% de la somme demandée donc sur CHF 60'000.-, CHF 50'000.-. Il me semble tout à fait logique que les CHF 10'000.- restants, il doit y avoir un effort de la part de l'association pour retrouver cette somme. Alors c'est vrai quand on entend le prix moyen d'entrée fixé à CHF 11.- ah pardon CHF 6.- enfin, peu importe, c'est un prix dérisoire. Alors je n'aimerais pas qu'on tombe dans le misérabilisme.

On a tous, enfin la plupart d'entre nous avons des enfants, des jeunes, on a été jeune nous-même. Je n'ai jamais vu un jeune, intéressé par un concert, renoncer à aller à un concert sous prétexte que c'est trop cher. Faites comme vous voulez, mais c'est de la mauvaise foi de tomber dans cette espèce de misérabilisme qui voudrait qu'à Yverdon on ait des prix aussi dérisoires. Donc je pense que la solution pourrait être toute simple. Il suffirait, il y a 18'000 entrées, de ne mettre que CHF 1.- de supplément d'entrée où chaque franc amènera CHF 18'000.- de recettes supplémentaires.

Donc je crois qu'il ne faut pas tout attendre non plus des pouvoirs publics. Je pense que l'Amalgame ou d'autres ont aussi un devoir de creuser et de trouver par leur propre génie d'autres solutions de financement. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Nous allons laisser l'association gérer ses entrées, maintenant qu'elle connaîtra probablement, à la fin de nos débats, les montants qui lui seront alloués. On lui fait confiance pour aller de l'avant.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

J'entends bien mes collègues de gauche qui regrettent de ne pas avoir pu déposer leur amendement au budget qui, je le rappelle, j'ai le texte sous les yeux, demandait CHF 42'000.- supplémentaires pour l'Amalgame. Aujourd'hui, le Canton et la Commune vont soutenir l'Amalgame à hauteur de CHF 50'000.- supplémentaires, soit finalement CHF 8'000.- de plus que le projet d'amendement.

Donc je crois qu'on est sur un good deal et j'espère vraiment que l'Amalgame pourra tenir bon avec cette manne supplémentaire et puis, effectivement, et là je reprends un peu les propos de mon préopinant M. Maximilien BERNHARD sur les soutiens qu'ils pourraient y avoir, que ce soit les entreprises privées ou tout ce qui est sous forme de sponsoring et là je crois qu'il y a certainement un travail à faire puisque d'après les comptes de 2018, cela représente entre 2 et 3% de rentrées sur les sponsorings privés donc et je pense qu'il peut y avoir des solutions complémentaires qui peuvent être trouvées pour justement subvenir à leurs besoins. Voilà.

M. le Président Christian WEILER :

J'imagine que vous pourrez leur faire part de ces propositions.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Je voulais rebondir sur deux, trois éléments qui ont été dits encore dans la suite de ce débat. Tout d'abord, il a été dit que certains attendaient de cette association de faire plus d'ouvertures, plus de soirées DJ. Or, comme je l'ai dit longuement, il y a une équipe épuisée, fatiguée qui demande d'être pérennisée dans les heures bénévoles professionnelles qu'elle fait. Et l'autre point c'est qu'en fait, cette association a remarqué, comme beaucoup d'autres clubs, que de faire trop de soirées DJ, et là j'espère que M. Ruben RAMCHURN m'écoute, c'est que trop de soirées DJ s'épuisent au bout d'un moment. Le concept s'épuise, les gens ne viennent pas si ce concept est fait, multiplié à l'infini. Ça ne marche plus, la rentabilité de l'effort coût et demande en terme équipe notamment s'épuise.

Il y a eu cette question, cette remarque de l'appel d'offre de toujours M. Ruben RAMCHURN, je ne suis pas sûre qu'il m'écoute mais je continue néanmoins, il y avait cette volonté d'un appel d'offre, encore, renouvelé dans sa forme verbale. Je le redis, comme je l'ai dit dans mon argumentaire tout

à l'heure, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, d'association qui soit suffisamment solide pour prendre les rênes d'une telle structure, d'un tel navire, d'un tel bateau dans la région. Alors après si vous voulez quelqu'un de Soleure ou de Lausanne ou que sais-je, à vous de voir. Nous, on ne voit pas l'intérêt, d'autant plus qu'il faut retrouver une centaine de bénévoles qui œuvrent derrière et qui seront déçus de voir une structure tomber.

Il y a une inertie que vous demandez dans cet appel d'offre que nous ne voulons pas prendre, dont nous ne voyons pas l'intérêt alors même que la vie nocturne yverdonnoise est extrêmement pauvre à Yverdon. C'est ce que je relève dans votre intervention, c'est une non-adéquation entre votre volonté de booster la vie nocturne, alors même qu'avec une démarche comme celle-ci vous la tuerez.

Ça a été dit, l'association gère bien son bateau. Nous sommes face à l'industrie musicale qui est face à une révolution. Nous sommes face aussi à un modèle de club qui s'appuyait avant sur le bénévolat et qui ne peut plus, maintenant, dans un monde professionnel. Nous avons eu un feedback du Service de la culture, que je vous ai donné, mais aussi du Canton. Ce sont des gestionnaires culturels, ce sont les Chefs de services. Au niveau cantonal, ils ont un regard sur tout ce qui se passe. Moi je m'étonne que vous remettiez en question ces avis-là. C'est quelque chose qu'on ne ferait pas auprès de médecins ou d'ingénieurs, mais là oui. Il faut croire qu'il y a plusieurs gestionnaires culturels dans la salle.

Et puis Mme GILLARDIN, j'entends vos inquiétudes sur les entités culturelles que vous mentionnez qui vous donnent l'impression de croître à défaut d'autres. Je n'ai pas la même lecture. Tout d'abord, j'ai envie de dire que l'Echandole stagne. Il y a les charges RH, nous avons des grilles salariales, nous suivons en fait ce développement-là. La même chose pour le TBB. Le TBB a un grand succès donc a plus de spectacles, mais aussi plus de rentrées comme vous le voyez. Le CACY, le centre d'art contemporain, est au même niveau, plus ou moins avec une légère augmentation. Mais là c'est aussi des charges RH et puis les autres c'est aussi plutôt une évolution assez relative, je dirais. Mais j'aimerais vous rassurer que nous remettons à chaque fois en question les différents postes et que rien n'est acquis, même pour les entités communales.

J'aimerais revenir, néanmoins, sur les activités à Yverdon. Nous prenons plus d'activités le Service de la culture. Ça répondra aussi à la question de M. Ervin SHEU. Oui, le Service de la culture a un plus grand budget. Vous aviez dit de plus 25%, mais néanmoins il a plus de charges d'activités qui lui reviennent.

J'aimerais dire qu'en 2015, nous avons augmenté de plus d'un million le budget mais là ce n'était pas vraiment pour des activités culturelles, ou du moins c'est discutable pour certains, c'était l'absorption de la Marive, 1 million sur les 8. En 2017, nous avons absorbé les locations de salle avec CHF 100'000.-, l'Agenda 21 CHF 250'000.-, les Brandons qui étaient avant au greffe, le Conservatoire qui était avant au JECOS CHF 300'000.- et les Schubertiades de CHF 500'000.-. Nous absorbons des activités qui ne sont pas forcément culturelles ou alors qui n'étaient pas au Service de la culture et qui reviennent chez nous. En 2018, nous avons eu un événement extraordinaire avec Haldiman CHF 80'000.-, l'absorption du 1^{er} août, qui était avant chez JECOS, de CHF 50'000.- et le Nouvel-An, qui était avant au greffe, de CHF 16'000.-. Vous le voyez, il y a des prestations que le Service de la culture prend et qu'elle prend bien volontiers.

J'aimerais revenir aussi sur les moyens alloués au budget culturel de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il faut savoir que Genève, son budget est de 20%. Le Service de la culture sur l'entier du ménage communal, c'est 20% pour la culture. A Lausanne c'est 5.8%, la moyenne suisse était 4.7% et puis à Yverdon nous sommes à 4.3% en 2020 avec ce que nous vous proposons donc légèrement en-dessous de la moyenne suisse mais si on enlève la Marive et l'Agenda 21, là on est à 3.4%.

Alors moi j'aimerais bien que vous compreniez que je ne me plains pas de ce pourcentage en-dessous de la moyenne suisse. On peut se réjouir parce que la fréquentation à Yverdon est en constante hausse. Nous avons une vitalité culturelle extrêmement riche, une augmentation de

l'offre et de la fréquentation. On avait 280'000 spectateurs en 2015 et en 2019, 400'000, c'est énorme, le bond est énorme.

Alors oui, moi ce que j'ai envie de vous dire ce soir c'est que n'oublions pas qu'une ville doit croître aussi dans ces infrastructures culturelles. Nous voyons une augmentation en termes de routes, d'infrastructures, j'ai envie de dire bâties, mais ça doit être aussi le cas en termes de vie et de vitalité culturelle. C'est notre identité et vous le savez bien, je l'imagine.

Merci de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'aimerais préciser plusieurs choses plus un élément technique à la fin. Vous dire que si la Ville a fait cet effort, c'est parce qu'elle croit à l'Amalgame, parce qu'autrement on ne soutiendrait pas l'Amalgame et puis, ensuite de cela, on n'aurait pas intégré l'Amalgame non plus dans le programme de Sports 5, qui est la réflexion future de ce territoire là-bas. L'Amalgame est considérée comme un partenaire pour la Ville et donc elle est intégrée dans la réflexion de Sports 5 et des CHF 500'000.- que vous nous avez accordés à cet effet. Et c'est donc aussi dans cet esprit que nous manifestons notre attachement à l'Amalgame.

Alors après je ne vais pas comparer ceux qui paient des loyers ou ceux qui n'en paient pas, parce qu'il y en a qui ne paient pas de loyer mais ils ont des aides qui sont nettement inférieures, donc évidemment il faudrait pouvoir tout comparer. Je ne veux pas non plus faire une déclaration ou un plaidoyer, permettra Carmen, comme tu as fait pour l'association, pour les 150 autres associations. J'aimerais vous dire que d'une façon générale les subventions de la Ville pour les associations représentent environ 20 millions CHF 19'888'000.- M. le Boursier, c'est-à-dire 1 million de plus que les comptes 2018.

Vous voyez que la Ville amène beaucoup d'aide à toutes les associations, qu'elles soient, en principe, faites de bénévoles ou de passionnés. Maintenant, cette convention, cet accord que nous avons passé avec le Canton, nous l'avons fait sur deux ans et cela permet de faire un pont jusqu'au projet Sports 5 et donc normalement de passer à une étape supplémentaire avec des locaux qui seront peut-être différents, avec peut-être des conditions qui seront différentes et qui seront discutées à ce moment-là.

La convention, l'accord que nous avons passé, c'est que le Canton mette CHF 10'000.- plus CHF 30'000.-, c'est-à-dire CHF 40'000.- et la Ville CHF 170'000.- plus CHF 20'000.-, c'est-à-dire CHF 190'000.-. Alors on dit : « oui, la Ville ne met pas la même somme que le Canton » si on parle de la rallonge c'est vrai, mais si on parle du total, ce n'est pas tout à fait vrai.

J'aimerais dire aussi ceci : j'aimerais dire à Mme SCHOLDER que vous avez un certain culot, que vous avez un certain culot de dire que je n'ai pas participé de bon cœur aux discussions avec Mme la Conseillère d'Etat. On est allé discuter avec Mme Carmen TANNER, vous le savez, mais avec M. BURKHARD aussi. On est allé deux fois à Lausanne. Je l'ai appelée plusieurs fois par téléphone, moi aussi M. le Conseiller BALET, pour essayer de régler cette situation et de voir comment on pouvait trouver un accord. On s'est investi les trois et le personnel de l'Etat ainsi que les gens du Service de la culture pour essayer de trouver une solution.

Alors que c'est quand même particulièrement fort d'entendre ce qu'on a entendu ce soir d'imaginer, et je ne sais pas d'ailleurs de quel droit vous pouvez vous permettre de faire cette déclaration, que je ne l'aurais pas fait de bon cœur. Je l'ai fait, on l'a fait au niveau de la Municipalité parce que je vous l'ai dit, on croit en l'Amalgame et on croit que c'est une prestation qui est nécessaire au niveau de la Ville et que l'on soutient dans le cadre de nos moyens financiers qui sont annoncés. Donc voilà, on est contents de voir que malgré ce débat qui est riche et bien on puisse poursuivre, disons, avec le budget, normalement, sans amendement de ce côté-là.

Alors vous allez me dire « comment vous allez résoudre le problème des CHF 10'000.- ? » On a regardé avec M. le Boursier comment on pouvait faire pour que cela soit le plus simple possible.

Alors s'il devait ne pas y avoir d'amendement autre au budget, enfin pas d'amendement au budget, nous vous proposerons de l'inscrire en l'augmentation de la subvention CHF 10'000.- au compte en question de l'Amalgame sur la première série complémentaire au budget.

Donc c'est une déclaration formelle, évidemment, un engagement de la Municipalité, devant j'imagine, suffisamment de témoins pour qu'on puisse croire que c'est bien comme cela que ça va se passer. Donc le plus simple est de l'intégrer devant cette déclaration sur la première série des crédits complémentaires au budget activable évidemment dès le 1er janvier de l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. le Président Christian WEILER :

On ne va pas ré-ouvrir le débat maintenant sur cet élément-là, si vous avez vraiment de nouveaux éléments. Je vous rappelle qu'il est 22h30 que le débat sur la culture aura lieu et que nous avons besoin d'aller de l'avant.

Une dernière intervention de M. le Conseiller Jean-François CAND pour des nouveaux éléments de compréhension, s'il vous plaît, merci.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je parlais tout à l'heure de Noël en décembre, merci M. le Syndic.

M. le Président Christian WEILER :

Merci pour cette précision importante (*rires dans la salle*).

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors j'avais l'impression qu'on avait terminé avec ce chapitre c'est pour ça que je voulais passer à autre chose ou plutôt revenir sur ma première question avant qu'on ne rentre dans ce sujet très émotionnel qui concernait donc la question en page 100, tout en haut sur les 3102 CHF 80'000.-. Je remercie Mme la Municipale Carmen TANNER pour sa réponse.

Par contre, je me demande si c'est de l'argent qui est bien investi puisque l'on voit, un peu plus bas au milieu de la page, dans les entrées et abonnements 4392, CHF 115'000.- budgétés alors que dans les comptes les derniers chiffres réels et mesurables, on avait CHF 50'000.-.

Donc les objets promotionnels – parce que j'ai cru comprendre que c'était ça, c'était faire de la promotion et de la publicité – on dépense finalement presque autant, si ce n'est plus que les entrées. Est-ce que l'argent est bien investi ?

M. le Président Christian WEILER :

Pour clore le sujet sur l'Amalgame et pour aller dans le sens de M. le Conseiller BALET, puisqu'il manque ces CHF 10'000.- il ne manquait plus que CHF 9'900.- avant son intervention et je peux vous dire que j'ai déjà versé mes 100.- à l'association donc je peux vous encourager, tout comme lui, à en faire autant.

La discussion est toujours ouverte au point 15.

La parole n'est enfin plus demandée, nous pouvons passer à la page 118.

Poursuite de la lecture des titres de paragraphes et chapitres par M. le Président

Je vous invite maintenant à passer à la page 11 du budget.

Comme indiqué précédemment, je ne vous lirai que les totaux du tableau comparatif, les charges et revenus par dicastère ayant été lus pendant la première lecture.

Tableau comparatif des charges et des revenus par dicastère

	Budget 2020	
	charges	revenus
Administration générale	10'677'830	1'981'700
Finances et sports	31'575'875	124'492'260
Urbanisme et bâtiments	27'924'785	8'753'230
Travaux et environnement	26'953'120	11'975'700
Jeunesse et cohésion sociale	42'900'065	8'879'560
Sécurité publique	46'116'910	25'996'040
Culture	10'976'400	2'633'570
Service des énergies	58'357'760	67'543'880
Totaux	255'482'745	252'255'940
Excédent de charges	-3'226'805	

Autofinancement

	Budget 2020
Résultat de l'exercice	-3'226'805
Amortissements	22'913'450
Attributions aux fonds	3'289'300
Prélèvements aux fonds	-3'504'000
Autofinancement	19'471'945

M. le Président Christian WEILER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec 2 abstentions.

*Discussion sur article 2***M. le Conseiller Ervin SHEU :**

C'est une question que j'aurais pu aussi poser lors de l'article 1. Actuellement, nous sommes en train de voter un budget sur 255 millions et j'ai quand même une question pour la Municipalité. Avec ces 255 millions, on n'est quand même pas encore capable, et cela depuis plusieurs années, voire depuis plus de dix ans pour certaines lois, de pouvoir satisfaire les minimums légaux qui sont imposés à la Commune, que ce soit par les lois cantonales, que ce soit par les lois fédérales.

Je suis conscient que l'estimation que je vais vous demander ne peut pas être répondue ce soir mais si nous pouvions avoir une réponse d'ici à la prochaine publication des comptes je pense que cela pourrait aider pas mal ce Conseil et les habitants de cette Ville pour se situer où on est actuellement et aussi quel exemple on donne.

Parce qu'on ne peut pas se permettre quand même depuis plusieurs années, encore une fois depuis plus de dix ans pour certaines lois, de ne pas respecter les minimums légaux qui sont contraints et je vais donner des exemples comme la loi de la LAGE.

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller s'il vous plaît, on est à l'article 2. Là vous êtes sur la notion générale peut-être, sur la discussion de l'ensemble du préavis et je vous demanderai d'être court sur les exemples s'il vous plaît.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

C'était des exemples sur lesquels ils pouvaient se baser après pour calculer justement ce manque d'investissement et de frais de fonctionnement que cela pourrait représenter le dépassement d'un tel budget si la Municipalité avait vraiment respecté le minimum légal, que les lois cantonales ou fédérales lui imposaient. Merci beaucoup.

M. le Président Christian WEILER :

Je vous invite à déposer les interpellations pour ces éléments de manière à ce qu'on puisse en discuter précisément volontiers.

Nous sommes à l'article 2 toujours, la discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Prudence. Telle est une des réflexions qui doit nous animer au moment d'accepter le budget 2020. Avec une augmentation des dépenses de 2% l'an prochain et un déficit prévu de plus de 3 millions de francs, argent pour lequel notre Commune devra recourir à l'emprunt pour les dépenses courantes, Yverdon-les-Bains doit continuer de gérer l'argent du ménage avec la plus grande précaution. En ce sens, le groupe PLR et Centre Droite salue le travail de la Municipalité et sa volonté de limiter au maximum l'augmentation des charges, tout en recherchant de nouvelles recettes.

Notre Commune a mis en œuvre une politique anticyclique ces dernières années en matière de finances publiques, et a courageusement investi dans ses infrastructures et son patrimoine,

profitant que l'argent ne coûte pratiquement plus rien. Cette période d'embellie conjoncturelle prendra fin tôt ou tard. Gouverner, c'est prévoir. Il importe par conséquent d'anticiper le prochain cycle conjoncturel et de maintenir des mesures appropriées.

Le plafond d'endettement est proche mais la dette devrait commencer à fléchir à partir de 2023, ce qui ne devrait pas déplaire à notre boursier communal.

Notre groupe encourage donc la Municipalité à poursuivre sa gestion rigoureuse des deniers publics dans les prochaines années, et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à accepter le budget tel que présenté par la Municipalité.

M. le Président Christian WEILER :

La parole ne semble plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.26PR est accepté avec quelques abstentions.

Le Président remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour l'année 2020 :

	Mouvement financier	Imputations internes	Totaux
Charges	227'054'185	28'428'560	255'482'745
Revenus	223'827'380	28'428'560	252'255'940
Excédent de charges	3'226'805		3'226'805

Article 2 : Les crédits accordés par le budget ne doivent pas être dépassés.

La Municipalité peut toutefois engager des dépenses imprévues lors de l'établissement du budget et des dépenses qui revêtent un caractère exceptionnel, si elles n'entraînent pas un dépassement du crédit accordé par le budget de plus de CHF 50'000.-.

Lorsque la limite fixée est dépassée, la Municipalité peut, dans les cas urgents, engager la dépense nécessaire sans attendre la décision du Conseil communal, moyennant communication à celui-ci.

Les modifications du budget de fonctionnement supérieures à CHF 10'000.- par poste budgétaire sont soumises à l'approbation du Conseil communal en deux séries de crédits complémentaires, l'une en juin, l'autre en décembre.

**8. PRÉAVIS
N° PR19.30PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCÉDURE DE MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES (MEP) ET LES ÉTUDES RELATIVES À L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AFFECTATION (PA) POUR LE SECTEUR « FRONT GARE »

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Pascale FISCHER, Cinzia GALLI RATANO, Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Pascal GAFNER, Jacques LEVAILLANT et Vassilis VENIZELOS.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Christian WEILER :*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur article 2***M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Je fatigue un peu donc j'ai loupé l'article 1. J'avais une question par rapport à la mobilité douce, parce que le plan directeur de la mobilité prévoit un itinéraire de mobilité douce continue jusqu'à la gare en provenance de la rue St-Roch avec une passerelle sur le canal oriental. Il s'agit typiquement d'un équipement que visait notre amendement sur le préavis des taxes d'équipements communautaires que nous avons déposé la semaine passée.

Lors du débat, la Municipalité nous expliquait qu'elle favorisait les négociations directes avec les partenaires privés pour assurer le co-financement de ce genre d'infrastructures. Dans ce contexte, la Municipalité peut-elle nous confirmer que cet itinéraire de mobilité douce sera inclus dans le mandat d'études parallèles et qu'un co-financement avec les secteurs privés sera apporté ?

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Le programme de construction prévoit un cinéma multiplex pourtant la Municipalité a autorisé Kindercity à ouvrir des salles de projection à Y-Parc. Il était prévu que pour des films documentaires et éducatifs mais il semble que selon les projets mis à l'enquête, il serait ouvert beaucoup plus tard et pourrait faire une concurrence au cinéma du centre-ville.

Ma question est donc la suivante : comment la Municipalité envisage-t-elle cette contradiction et est-il vraiment possible de développer une offre de cinéma à Front-Gare avec la concurrence de Kindercity ?

Et deuxième question : la Ville annonce un nouveau centre-ville à l'articulation entre la ville historique et le nouveau quartier Gare-Lac. Il faut penser à un projet ambitieux. Le crédit d'études est de CHF 500'000.-, on l'a dit le mandat d'études parallèle est une très bonne procédure, mais il est important que l'architecture des bâtiments qui sortiront ici soit suffisante, belle, attrayante et ma question est donc la suivante : est-ce que le budget annoncé pour ce bâtiment, il y a 10 millions de francs sauf erreur au plan des investissements, est suffisant pour répondre à un tel enjeu ? Merci.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'ai également une question au sujet de ce préavis. On a passablement parlé d'attractivité, notamment au tout début de ce Conseil, d'attractivité du centre-ville, je précise, et M. GAFNER a d'ailleurs rappelé son propre postulat sur le sujet, au tout début de ce Conseil. Les Verts avaient également déposé une motion sur le développement de l'attractivité du centre-ville et puis c'est aussi des questions qui sont souvent revenues dans nos discussions, notamment quand nous avons parlé du parking de la Place d'Armes, sur l'importance donc de développer cette attractivité du centre-ville à Yverdon.

Et au vu de ces éléments-là, je me suis interrogée en lisant ce préavis sur la part finalement relativement faible qui était prévue pour les activités commerciales dans le programme cadre sur lequel se sont préalablement mis d'accord plus ou moins les différents propriétaires fonciers qui seraient impliqués dans le projet.

Du coup, je me pose la question suivante : quelle place, finalement, et quelle ouverture on se laisse et se laisse la Municipalité pour le développement des activités commerciales au centre-ville et pour, notamment, l'installation peut-être d'un grand groupe tel que la Coop ou la Migros par exemple à Front-Gare ? Surtout qu'on sait que le fait d'avoir des grands centres de ce type-là Coop, Manor, Migros enfin voilà, dans les centres-villes ont l'avantage d'avoir aussi des effets positifs sur les plus petits commerces parce que les clients sont moins tentés d'aller en périphérie urbaine pour faire leurs achats.

Et puis, autre question que je me pose également par rapport à Front-Gare, toujours en lien avec cette question de la proportionnalité des différentes activités qui seraient développées sur Front-Gare, c'est celle finalement des locaux ou des salles qui pourraient être mis à disposition du public, des associations, des entreprises pour organiser des événements ?

Je crois qu'on a tous eu l'expérience dans cette salle de vouloir chercher des salles, trouver des salles pour organiser une manifestation, une séance de groupe par exemple et puis que c'est parfois assez difficile à Yverdon de trouver salle à son pied je dirais. On sait tous notamment à quel point c'est difficile aussi pour les personnes à mobilité réduite de trouver des salles qui soient facilement accessibles et ici, en l'occurrence, on aurait peut-être l'opportunité, en construisant du neuf, d'avoir l'opportunité de pouvoir développer justement ce type d'infrastructures qui pourrait servir aux yverdonnois et aux yverdonnoises.

Bref, je voudrais inviter le Municipalité ou questionner la Municipalité par rapport à cette possibilité de laisser ouvert l'opportunité d'avoir plus de place finalement pour des activités commerciales sur Front-Gare ou des structures d'utilité public du type par exemple de salles de rencontre, de lieux de rencontre pour la population.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors ayant appris ce soir que l'Amalgame n'est pas un lieu adapté pour des soirées type discothèque, j'aimerais, j'émet le vœu envers la Municipalité afin qu'elle étudie la possibilité, l'option de créer une discothèque en sous-sol du Front-Gare duquel on pourrait accéder depuis le parking, ce qui limiterait toutes les nuisances et répondrait finalement à une demande qui est très forte à Yverdon et c'est justement, comme c'est un projet qui se fait avec des partenaires privés, je pense que c'est vraiment l'occasion d'étudier cette possibilité avec des partenaires privés pour créer une discothèque sous le Front-Gare. Merci.

M. le Conseiller Christian GIROUD :

Le projet Front-Gare prévoit de construire une nouvelle bibliothèque, comme vous le savez, une bibliothèque publique, alors que le budget actuel ne permet pas d'assurer le minimum de postes nécessaires pour gérer correctement la présente bibliothèque, en dépit des demandes répétées de la Commission de gestion. La directrice en est parfois réduite à assurer elle-même le service de prêt.

Est-ce que la Municipalité prévoit d'allouer plus de moyens, autant en termes de personnel que d'équipements, à la future bibliothèque, au-delà des 0,4 postes prévus dans le budget 2020 ?

Avez-vous évalué la possibilité d'installer des bornes d'emprunt self-service RFID comme à la bibliothèque de la Ville de Lausanne est équipée pour permettre au personnel de se concentrer sur ses tâches prioritaires : gestion des livres, accueil et conseils au public, et à la directrice de se concentrer sur la gestion de sa bibliothèque ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'entends avec intérêt vos idées, vos remarques, vos questions, vos suggestions, vos souhaits, etc. Mais je vous rappelle que c'est précisément la raison pour laquelle on vous demande un crédit

d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'un MEP, d'un mandat parallèle d'études. C'est précisément pour étudier un petit peu tout ce qu'on peut faire avec ce Front-Gare. On est encore loin de savoir si on mettra deux ETP de plus à la bibliothèque ou si on aura des bornes interactives, on est encore bien loin de cela. Il faut déjà définir comment on va organiser ce Front-Gare et ses trois secteurs que vous avez vu Est, Centre et Ouest avant de pouvoir entrer dans les détails.

Bien sûr, on doit avoir une idée du programme général et vous l'avez dans le préavis, parce qu'il faut bien que, dans le concours de MEP, les gens sachent un petit peu dans quelle direction aller. Mais ensuite savoir s'il y aura dix commerces ou trois commerces ou un centre seulement commercial, ce n'est, à ce stade-là, absolument pas possible de le définir.

En plus, certes, on veut un centre commercial, c'est-à-dire quand je parle de centre commercial, je ne parle pas d'un seul grand magasin mais d'un centre commercial avec plusieurs commerces. Certes on veut une animation, mais on ne veut pas non plus faire une concurrence démesurée au centre-ville. On veut du commerce, on veut un autre commerce qu'au centre-ville. On ne veut pas que le commerce du centre-ville se déplace sur le commerce du Front-Gare.

Alors, oui il y aura certains commerces, seront-ils suffisants ou pas suffisants ? Pour l'instant, c'est difficile de le dire. Les études permettront de préciser toutes les questions que vous venez de poser. Il y en a en tout cas une que le MEP ne précisera pas, c'est la mobilité puisque le MEP n'est pas centré sur la mobilité douce, ce n'est pas là-dessus que vont se porter les études. Les études de mobilité sont déjà, du reste, en discussion et en étude du côté de la mobilité, mais pas dans le MEP.

Et c'est précisément pour cela que nous avons décidé de nous engager dans un mandat d'études parallèles ; c'est précisément aussi pour examiner quelle pouvait être l'architecture que nous voulons nous aussi belle et attrayante. Je crois avoir couvert un petit peu tout le spectre de vos suggestions, questions, remarques et souhaits que je viens d'entendre et nous aurons l'occasion d'y revenir, une fois que vous nous aurez, je l'espère, accordé le crédit d'investissement dont nous avons besoin. J'espère que nous pourrons ainsi répondre plus précisément à vos questions et nous aurons naturellement l'occasion de revenir très en détail avec tout cela lorsque le projet se concrétisera.

Merci de votre attention.

M. le Président Christian WEILER :

Je rappelle qu'on est à l'article 2 sur le montant d'un crédit de CHF 500'000.- et probablement aussi sur l'ensemble du préavis.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Alors j'ai relevé une question sur le cinéma. Ça me permet de faire un petit peu le point de la situation avec vous. Alors c'est vrai qu'actuellement il n'y a qu'une seule salle à Yverdon-les-Bains qui est donc le Bel-Air et qui organise aussi un open-air et c'est la première édition qui a eu lieu en 2019. Nous avons un projet de plusieurs salles dans l'ancien cinéma Rex qui est toujours en tractation entre l'exploitant du Bel-Air et le propriétaire. Selon les dernières informations reçues de la future exploitante, le projet a pris du retard mais pourrait se concrétiser en 2020.

Le projet Kindercity qui annonce entre deux à quatre salles à Y-Parc, les travaux seraient en cours et donc le multiplex qui nous occupe maintenant à Front-Gare, un véritable projet pour répondre aux besoins d'une ville centre et d'une région et si ces cinémas multiplex ne se font pas au centre-ville, alors là c'est vrai qu'il y a un risque qu'ils se fassent aussi en périphérie, ce qui serait problématique. Je sais M. le Conseiller que je ne réponds pas à cette question que vous aviez sur la planification territoriale des cinémas et de Kindercity. Cette contradiction périphérie centre-ville je ne peux néanmoins vous répondre, n'ayant pas suivi le dossier Kindercity.

Ah, si je peux encore continuer. J'avais encore relevé la question de M. GIROUD sur la bibliothèque. Alors c'est vrai qu'en augmentant la superficie de la bibliothèque, nous devons, inmanquablement, augmenter le nombre d'ETP. C'est une tâche que nous prévoyons. Bien évidemment, sur les bornes RFID, c'est un service sur lequel nous nous penchons, il faudra effectivement peut-être développer cette technologie-là.

Je peux néanmoins vous donner une bonne nouvelle, c'est que nous plançons, potentiellement, pour l'année prochaine sur une boîte de retour de livres comme ça les personnes n'ont pas besoin forcément de venir lorsque la bibliothèque est ouverte. Une boîte à l'entrée de la bibliothèque où les gens pourraient glisser leurs livres et un scannage qui se ferait automatiquement au passage du livre. Voilà déjà pour vous répondre.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je remercie beaucoup Mme la Municipale CAPT de ses réponses. Je comprends bien que le programme n'est pas fixé et je remercie également les informations de Mme la Municipale TANNER sur les cinémas.

Je me permets quand même d'insister sur la question que j'avais posée concernant le plan des investissements puisqu'on est sous l'article 2, on va voter un crédit d'études quand même d'un demi-million.

Je souhaiterais m'assurer que le plan des investissements permettra de suivre et de développer un projet intéressant visuellement et fonctionnellement pour ce quartier et également je souhaitais rebondir sur l'affirmation que la mobilité ne faisait pas partie du mandat d'études parallèle. Cela me semble en contradiction avec ce que j'ai compris à la lecture du rapport de commission concernant la vélo-station qui est, si j'ai bien compris, comprise dans le programme Front-Gare pour environ 500 places donc je souhaitais avoir une confirmation de cet élément du programme. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Effectivement, j'ai oublié d'évoquer les cinémas. Alors oui, il y aura des salles à Kindercity et oui nous souhaitons une salle multiplex au Front-Gare. Bien sûr que nous allons être très attentifs à ce qu'il y ait une complémentarité et non pas une concurrence exacerbée parce que ce n'est pas le but du tout. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer cela avec les propriétaires de Kindercity qui ont compris, et j'espère entendu, notre demande. Mais nous allons nous assurer qu'il y ait bien une complémentarité entre les cinémas à Kindercity et au Front-Gare. Quant au plan des investissements, effectivement, nous avons mis un montant de 10 millions qui nous semble être un montant que nous pouvons mettre.

Nous allons naturellement rester dans le cadre, mais je rappelle que nous avons des partenaires, les CFF et la Poste, et que nous allons faire un projet ensemble et que le programme financier, si je puis dire, doit également évoluer dans le cadre du MEP. Il faudra également examiner ultérieurement si on doit faire un appel financier, s'il doit y avoir des partenariats publics-privés sur certains points.

Tout cela encore est, à l'heure actuelle, en étude et en réflexion et, encore une fois, le MEP est vraiment la première pierre maintenant à poser pour qu'on puisse commencer à concrétiser ce projet et à le bâtir. Comme c'est un projet extrêmement complexe et vous l'aurez compris, qui fait entrer de très nombreux paramètres, c'est aussi la raison pour laquelle on a choisi la voie du MEP qui permet d'avoir plusieurs mandataires et qui permet précisément d'étudier le projet sous différentes facettes.

Quant à la vélo-station, elle est indicative pour l'instant. Nous voulons une vélo-station, mais nous pensons qu'une vélo-station de 500 places, peut-être, est suffisante, mais nous ne le savons pas encore. Donc cela aussi va être examiné. Ce sera peut-être 500, ce sera peut-être 600, ce sera peut-être 700, je ne sais pas pour l'instant. Mais tout cela est à l'examen. En tout cas, nous savons

que nous avons besoin d'une vélo-station. Nous savons que nous avons besoin d'une vélo-station importante, au vu du développement de la Ville du côté de la mobilité douce. Donc nous y sommes extrêmement attentifs et cela est, évidemment, dans nos réflexions.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors oui les Verts interviennent beaucoup sur ce dossier. Ce n'est pas parce qu'ils ont des doutes sur la qualité du dossier, bien au contraire, ils le soutiendront massivement mais c'est parce qu'ils considèrent que ce secteur est un secteur stratégique, au même titre que le secteur Gare-Lac, qu'il mérite d'être priorisé dans les développements.

J'aimerais remercier la Municipalité qui a choisi, ici, une façon de mener ce projet qui est assez rare dans les grands projets qui nous ont été présentés ces derniers temps. Il s'agit du mandat d'études parallèle alors l'article 1 nous l'avons déjà voté, mais j'aimerais remercier la Municipalité de choisir cette forme qui permet une mise en concurrence. On n'a pas été habitué dans les derniers projets à avoir une mise en concurrence des différents acteurs. Nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de le regretter. Ici, c'est le mandat d'études parallèle qui était retenu, qui a été choisi et c'est vraiment une bonne chose. Cette mise en concurrence permettra très clairement de faire émerger des idées novatrices et c'est une idée de qualité. Nous encourageons bien entendu la Municipalité à choisir cette voie pour les futurs projets.

Ce mandat d'étude parallèle permettra aussi, et c'est tout l'intérêt de cette démarche, de faire évoluer le cahier des charges en fonction des analyses qui seront menées par les différents bureaux spécialisés et cela pour nous c'est un élément important aussi car, cela a été dit par mes collègues, nous avons quelques doutes sur certaines orientations qui sont proposées dans le programme cadre. Alors on comprend bien que ça soit nécessaire de poser un programme cadre pour lancer cette démarche, c'est tout à fait normal. On lit aussi qu'il y a une marge de manœuvre qui est autorisée dans les affectations qui seront prévues. Toutefois, on a certains doutes notamment sur la part logement de certains secteurs. On comprend qu'il y a une logique de rentabilité qui entre en ligne de compte aussi, notamment pour les acteurs que sont la Poste et les CFF mais nous pensons que pour les terrains de la Ville, nous devrions nous laisser une marge de manœuvre pour envisager d'autres affectations. Je pense notamment à cette parcelle qui est située à l'ouest du côté de la Place d'Armes.

Dans le cadre du mandat d'études parallèle, nous avons aussi un souhait qui n'a pas été exprimé en commission, raison pour laquelle je me permets de l'exprimer ici. Généralement dans les mandats d'études parallèles, on va favoriser les gros bureaux qui ont une certaine taille, qui ont une certaine expérience alors c'est important, bien entendu, d'avoir des professionnels de qualité, mais nous souhaiterions que la Municipalité prête une attention particulière à ce que des bureaux, avec de jeunes professionnels, soient favorisés. Les jeunes professionnels ont souvent des idées novatrices qui sont souvent utiles dans ce genre de démarches et dans ce genre de projets. Le risque avec le mandat d'études parallèle c'est effectivement de privilégier les gros bureaux expérimentés plutôt que les jeunes bureaux.

Enfin, et je terminerais là-dessus, nous avons aussi, et cela a été rappelé par la commission, énormément d'attentes sur la prise en compte de certains enjeux climatiques. On pense non seulement à la question de la rénovation énergétique des bâtiments et au respect de différentes normes comme Minergie pour la construction des différents bâtiments, mais aussi à l'aménagement des espaces extérieurs et à la plantation d'arbres dans ce secteur, puisque sur le parking souterrain, il sera extrêmement difficile de planter des arbres.

Mais, encore une fois, remercier la Municipalité pour le choix de la démarche choisie et la mise en concurrence que nous souhaitons voir répéter dans d'autres projets d'envergure.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je partage tout à fait parfaitement vos réflexions M. le Conseiller VENIZELOS. Et je vous remercie aussi, et je remercie la Commission, du reste, d'avoir souligné la compétence remarquée du

Service URBAT. C'est vrai qu'ils ont fait, et qu'ils font, un travail absolument remarquable. Ils mettent énormément d'énergie et d'engagement dans ce dossier comme dans d'autres, mais dans ce dossier qui est particulièrement difficile et je vous remercie, M. le Conseiller VENIZELOS de le remarquer.

J'entends votre souhait, je le partage et nous allons, bien entendu, faire en sorte de choisir des bureaux divers et variés, mais compétents.

Le but étant précisément d'avoir un projet exemplaire et pour cela, il nous faut aussi, effectivement, et vous le soulignez, à juste titre, des mandataires, de bons, d'excellents mandataires. Nous allons donc nous employer effectivement à les trouver.

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'est plus demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR19.30PR est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à mettre en œuvre une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) et à entreprendre les études relatives à l'élaboration d'un plan d'affectation (PA) pour le secteur « Front-Gare ».

Article 2 : Un crédit d'étude de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.933100.19 « Crédit d'étude Front Gare pour mandats d'étude parallèles et plan d'aménagement », et amortie en 5 ans au maximum.

M. le Président Christian WEILER :

Nous arrivons au terme de cette séance de Conseil, il est déjà 23h passé.

Vœux du Président

Nous voilà déjà arrivés à la fin d'une nouvelle année et comme pour les footballeuses et les footballeurs, à la pause hivernale. Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre participation active à la vie démocratique de notre Ville. Si je peux saluer la qualité des débats et le respect de

vos interventions, force est de constater un allongement certain de nos séances. C'est un élément que nous devons probablement prendre en considération à l'avenir.

Je remercie déjà toute l'équipe de nos secrétaires et tout le bureau pour leur magnifique travail et engagement durant cette demi-année et le bon esprit dans lequel nous pouvons œuvrer. Un merci tout particulier à nos deux huissiers qui se sont parfaitement adaptés aux contraintes d'une nouvelle salle et qui ont accepté d'animer la troisième mi-temps avec beaucoup d'engouement.

Merci également à notre partenaire Sonomix pour faire évoluer et travailler avec nous sur tous les problèmes techniques de jeunesse que nous avons rencontrés. En mon nom et celui de votre Bureau du Conseil communal, je vous adresse, à toutes et à tous de magnifiques fêtes de fin d'année, dans la joie et le partage avec vos familles, vos proches, vos amis.

Je me réjouis de vous retrouver tous en grande forme en février prochain et vous adresse, avec un peu d'avance, mes meilleurs vœux pour une fantastique année 2020.

Avant de clore ce Conseil, je souhaite remercier M. Thierry DESPLAND de la société Art Show qui nous met gracieusement à disposition la cantine du marché de Noël qui sera privatisée pour notre apéritif de fin d'année. Donc nous nous retrouverons tous sous cette cantine et vous aurez une jolie surprise en sortant puisque Noël s'est paré de quelques flocons de neige. Celui-ci se terminera par contre au plus tard à 1h du matin. Je vous remercie par avance d'en sortir discrètement pour respecter le repos et la tranquillité des habitants du centre-ville, je m'y suis engagé.

Applaudissements

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Vœux du Syndic

C'est peut-être le moment de faire une dernière intervention parce qu'il me semble que je n'ai plus beaucoup de voix. La Municipalité, malgré tout, M. le Président est quelque peu surprise que vous ne lui avez pas donné la parole puisqu'on avait des réponses à donner, certes depuis déjà quelques mois et donc, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous n'aurez pas les réponses qu'on se proposait de vous donner ce soir puisqu'on n'a pas eu droit à ce point de l'ordre du jour.

Néanmoins, j'aimerais, au nom de la Municipalité, vous remercier aussi évidemment du travail que vous faites. On n'est pas toujours d'accord, certes, mais enfin cela fait partie de la vie. Remercier le travail du Bureau, évidemment et le travail de la Municipalité.

J'en profite puisqu'il est en face de moi de remercier aussi M. le Boursier qui nous a supporté toute la soirée et puis qui nous a aidé au niveau de la Municipalité à essayer de vous amener les réponses les plus claires possibles aux interrogations que vous pouviez avoir. C'est toujours un monde un petit peu particulier, le monde des finances et du budget communal et on est toujours content quand on a passé cet écueil-là. Ce soir, M. le Boursier a fait un effort parce qu'il devait défendre son propre budget dans sa propre commune et donc il s'est fait remplacer alors que cela fait des années qu'il fait cette prestation. Merci M. WEBER d'être venu chez nous.

Alors encore une fois merci, j'espère que vous allez prendre un petit peu de repos et que vous allez profiter de ces fêtes de fin d'année en famille et qu'on puisse se retrouver l'année prochaine dans des conditions les plus optimales possibles. Voilà je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année. Merci à vous.

Applaudissements

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Clôture**M. le Président Christian WEILER :**

Petite précision : puisque nous n'arrivons régulièrement plus à ce point de l'ordre du jour, les possibilités de réponses à transmettre à notre Conseil ont été placées au point 4 qui s'intitule dorénavant et cela a été lu. La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil, nous avons anticipé cette difficulté, donc vous avez bien la possibilité de nous les donner si vous le souhaitez. Ce sera pour l'année prochaine.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun pour sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 6 février 2020 à 20 heures.

Il est 23h24, je lève cette séance en vous souhaitant de très bonnes fêtes.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Christian WEILER

Sylvie HOFSTETTER

Président

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2019

	Page
1. Appel.....	234
2. Approbation de l'ordre du jour.....	234
3. Communications du Président.....	235
4. Communications de la Municipalité	235
5. Propositions individuelles et interpellations reportées du dernier conseil	237
5.1 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Diversité des commerces dans le centre-ville historique)	237
5.2 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Soutien aux coopératives de logement)	239
5.3 Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un développement du jardinage en milieu urbain, dans le respect de l'environnement)	241
5.4 Une Question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Accès Théâtre Benno Besson pour les personnes à mobilité réduite)	245
5.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Profanation des Menhirs)	246
5.6 Un Postulat de M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF (Pumptrack)	247
6. Préavis n° PR19.31PR concernant la 2ème série de compléments au budget 2019 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	253
7. Préavis n° PR19.26PR concernant l'adoption du budget pour l'année 2020 Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	254
8. Préavis n° PR19.30PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour la mise en œuvre d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) et les études relatives à l'élaboration d'un plan d'affectation (PA) pour le secteur « Front Gare » Rapporteur : M. Pascal GAFNER	286
Vœux du Président.....	292
Vœux du Syndic	293